
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 5 juin 2019, à 20 h 35

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Régis de Battista, Jean-Philippe Haas, M^{me} Christina Kitsos, M. Laurent Leisi, M^{me} Maria Vittoria Romano* et *M. Tobias Schnebli*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 mai 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 4 juin et mercredi 5 juin 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. J'ai quelques réponses à donner aux questions qui m'avaient été posées.

M^{me} Annick Ecuyer me demandait comment le Conseil administratif compte répondre aux cahiers de revendications faits par les employées de la Ville de Genève, du Grand Théâtre, du parascolaire et du nettoyage. Le Conseil administratif a déjà répondu une fois par écrit. M. Kanaan et moi avons eu une première séance. M. Kanaan a également eu cette semaine une réunion spécifique au Grand Théâtre; je parle sous son contrôle et il opine du chef. Nous continuerons à travailler avec les organisations représentatives du personnel et le personnel lui-même sur ces cahiers. Que M^{me} Ecuyer soit rassurée: nous avons à cœur de poursuivre le dialogue et nous sommes tout à fait conscients des responsabilités qui nous incombent en tant qu'employeur.

M. Zogg voulait s'assurer que les jobs d'été étaient donnés uniquement à des habitants du canton de Genève, et prioritairement de la Ville de Genève. La réponse est positive: oui, la priorité est donnée aux habitants de la Ville et, parfois,

du canton. Le tirage au sort se fait avec un huissier. Si M. Zogg veut plus de renseignements, je les lui donnerai en aparté. L'objectif premier était de le rassurer. Il l'est et, s'il a envie de davantage d'informations, je les lui donne bien volontiers tout de suite.

M^{me} Arlotti m'a posé une question sur la pérennisation de la féminisation des noms de rues proposée par 100Elles*. Je ne suis absolument pas contre, toutefois cela n'est pas du ressort de la commune, mais du Canton. Il faut peut-être inciter les groupes dans cette enceinte à faire du lobbying auprès des élus qui représentent leur parti au Grand Conseil. Pour ma part, je trouverais cela très bien.

M^{me} Frigenti Empana s'interrogeait sur le différentiel de rente entre les femmes et les hommes à CAP Prévoyance. Je pourrais répondre plus en détail en commission des finances, où M^{me} Frigenti Empana siège, mais vous verrez dans le rapport d'activité 2018 de CAP Prévoyance qu'il y en a un et qu'il est important. En réalité, il s'applique à des populations distinctes et on essaiera de le modifier pour le prochain rapport d'activité. C'est-à-dire que les hommes rentiers de la CAP ont souvent travaillé pour la Ville – c'est donc de leur rente que nous parlons – alors qu'une bonne partie des femmes ne sont pas des collaboratrices de la Ville ou des communes, puisque nous partageons la caisse avec les communes genevoises, mais des veuves d'actifs de la Ville. A ce titre, elles ont 60% de la rente. Une grande partie du différentiel s'explique par cette différence dans le bassin de population. Pour les hommes, on parle majoritairement de nos employés, tandis que les femmes sont plutôt les veuves de nos employés.

M. Cattin aimerait disposer d'un document de suivi des investissements portant uniquement sur 2019, alors qu'il en a reçu un allant du 1^{er} mai 2018 au 31 mai 2019. Nous accéderons bien évidemment à son souhait. J'ai transmis l'information à la Direction financière et il obtiendra le suivi des investissements pour la seule année 2019.

M. Zahno a posé une question très intéressante sur une provision dans les comptes de 5 millions de francs. Il s'interrogeait sur la stratégie de la Ville par rapport à cette provision. Il s'agit d'un litige que nous avons avec des banques, principalement allemandes, relatif aux intérêts négatifs. Nous avons mené la procédure jusqu'au Tribunal fédéral et nous l'avons malheureusement perdue. Nous devons donc dissoudre cette provision dans le cadre des comptes 2019.

M. Dossan était très fâché. Pour lui, la gestion des déchets dans le cadre de La ville est à vous a été calamiteuse dans son quartier. Là aussi j'ai beaucoup de renseignements; j'ai même des photos pour M. Dossan. S'il a la gentillesse de venir vers moi, ou alors je viendrai vers lui... (*Remarque de M. Guy Dossan.*) Oui, ça changera tout, Monsieur Dossan. Je vous donnerai des explications. Les

comités de La ville est à vous sont formés d'habitants bénévoles; ils collaborent avec les services de la Ville, la Voirie – Ville propre et le Service logistique et manifestations (LOM). Le travail a été fait, en ce sens qu'on a réuni en un seul endroit l'ensemble des déchets laissés à la suite de la manifestation, soit un mètre cube, qui devaient vraisemblablement se trouver dans le périmètre visuel de M. Dossan ou de ses proches. Le lundi matin, la Voirie vient chercher ces déchets-là. J'ai toutes les informations de mes services et je les partage volontiers avec M. Dossan. La Voirie dit-elle que la gestion des déchets a été catastrophique? Cela pourrait arriver, c'est une manifestation populaire; on ne peut donc pas l'exclure. Eh bien non, ce n'est pas le retour que j'ai eu des services de la Ville.

M. Sormanni était très fâché lui aussi, au sujet de l'article 74 du statut du personnel relatif à la réduction du temps de travail. A partir de 57 ans, on a la possibilité de demander au Conseil administratif une réduction de son temps de travail de 20% tout en ne réduisant son salaire que de 10%. C'est vrai que le Conseil administratif, hors certains cas bien spécifiques où des collaborateurs avaient reçu une promesse, a refusé des demandes. Je rappelle d'abord que la disposition statutaire ne dit pas que le Conseil administratif «doit» mais qu'il «peut» les accepter. S'il peut parfois, il ne peut pas toujours.

Dans certains services, notamment dans mon département et dans celui de M. Kanaan, le Conseil administratif a refusé des demandes au motif qu'une diminution inégale du temps de travail et du salaire fait qu'une part de travail manque. Pour prendre l'exemple d'un service qui dépend de mon département, à savoir le Service de la taxe professionnelle communale: deux collaboratrices avaient demandé à pouvoir faire usage de cette mesure. Si on avait accédé à leur demande, on aurait perdu 40% de temps de travail en n'économisant que 20% de salaire. Cela ne nous permettait pas un engagement à la hauteur des besoins du service pour accomplir son travail de taxation. Le Conseil administratif a donc effectivement refusé ces demandes. Il en a refusé d'autres.

Cela veut-il dire que le Conseil administratif continuera à avoir cette pratique jusqu'à la fin de la législature, voire durant la suivante? On ne peut pas en préjuger. A la faveur du vote du budget 2020, le Conseil municipal pourrait accéder à la demande de création de nouveaux postes. Depuis quelques années, vous le savez, Mesdames et Messieurs, on n'a créé que peu de postes, hormis dans deux secteurs: le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève a reçu vingt-cinq postes accordés sur le siège en début de législature et le Contrôle financier s'est vu octroyer deux postes lors du vote du budget 2019. Pour le reste, la dotation budgétaire supplémentaire a été très faible. En conséquence cela induit des pratiques de management qui contraignent très souvent à refuser les demandes de collaborateurs ou collaboratrices souhaitant pouvoir bénéficier de l'article 74 du statut.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 11 septembre 2018: «Pour l'amélioration de la sécurité piétonne aux Eaux-Vives» (P-388 A)¹.

Suite de la discussion

M. Stéphane Guex (HP). Le fait que les habitants doivent se mobiliser pour réclamer plus de sécurité, moins de voitures et des passages piétons mieux sécurisés est emblématique de la ville de Genève, du canton d'une certaine façon. C'est dire – et tant pis si je chagrine le nouveau parti des automobilistes autoproclamé genevois – si notre canton est essentiellement fait pour la voiture. Il serait temps, un jour, qu'on prenne les choses en main et qu'on règle le problème non pas en ouvrant une boîte de Pandore qui permettrait une augmentation du trafic et des entrées d'automobiles, mais en fluidifiant par le bas, par la sécurité, par la diminution du trafic et des voitures. Un jour ou l'autre, qu'on le veuille ou non, on y sera forcé.

Pour revenir à la pétition, le quartier des Eaux-Vives, pour ce qui est de la sécurité des piétons ou d'autres usagers fragiles dont nous avons parlé, est véritablement «effrayant»; le mot est employé dans la pétition. La simple traversée de rue est une aventure. C'est principalement nos enfants et les personnes âgées qui sont tragiquement touchés par ces problèmes. Ces deux publics cibles, pour le dire comme ça, ne voient pas forcément le trafic comme nous, adultes, le voyons. Les personnes âgées ont de la peine à se mouvoir, on le sait. Or, les temps de traversée des piétons sont courts et les voitures – ou plutôt les automobilistes car les voitures ne le font pas seules – ont tendance à brûler les feux rouges pour aller plus vite ou à anticiper le départ, ce qui met en danger les personnes qui traversent. Dans ce quartier, j'ai personnellement vu une camionnette contourner une personne âgée qui traversait la route pour ne pas avoir à s'arrêter, ce que je trouve déplorable et représentatif de ce que les piétons vivent dans cette ville.

Un préopinant a insinué qu'une large part du trafic de ce quartier est due à la frontière. Il faudrait rappeler au Mouvement citoyens genevois et aux adorateurs de la «chtite auto» qu'une étude sur la mobilité avait été faite par l'ancien Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, à l'époque sous le contrôle de M. Barthassat. Son rapport, chiffres à l'appui, disait très clairement que la plupart des usagers de voiture font moins de 3 km, de leur domicile à leur lieu de travail. Or, 3 km, pour répondre à cette insinuation malsaine, cela ne peut pas être le fait d'un frontalier qui viendrait de France ou du canton de Vaud envahir ou engorger le centre-ville de Genève. La mobilité y est dense et difficile notamment parce que nos concitoyens, malheureusement, n'ont pas le réflexe des

¹ Rapport, 184.

transports publics, ni d'une mobilité plus réduite. Je pense surtout à ces 30% de personnes prenant leur voiture pour faire moins de 3 km et se rendre au travail. Ce n'est rien, 3 km, c'est à peu près 20 minutes de marche. C'est sain, cela fait du bien à tout le monde et cela fluidifierait le trafic automobile. Il faut donc penser Transports publics genevois et circulation piétonne.

En ce qui nous concerne, il convient d'accepter cette pétition et les conclusions de la commission. Il faut aussi – c'est notre devoir de conseiller municipal – rendre la sécurité au quartier des Eaux-Vives. Après ce vote, on ne peut pas se permettre, pour des raisons obscures et malsaines, des accidents, des accidents graves, voire mortels.

M. Georges Martinoli (PLR). Le groupe libéral-radical demande le renvoi de la présente pétition au Conseil administratif car l'amélioration de la sécurité piétonne, notamment celle des enfants et des personnes âgées, est nécessaire dans un quartier tel que celui des Eaux-Vives, à forte densité de trafic pendulaire.

M^{me} Maria Casares (S). Pour le Parti socialiste, cette pétition est d'une grande importance, parce qu'elle exprime la souffrance des habitants de ce quartier, qui doit être entendue même si cela déplaît à certaines personnes dans cette salle.

Le Parti socialiste ne veut pas opposer les besoins. C'est une technique fallacieuse et de bas étage. On peut ne pas aller à l'encontre des automobilistes et, en l'occurrence, les habitants auditionnés en commission n'ont pas voulu le faire. Ils ne sont pas opposés à la circulation automobile. Ils demandent simplement une régulation, une planification qui tienne compte de la sécurité des enfants et des personnes âgées. La question ne se pose pas seulement par rapport au trafic, mais aussi par rapport aux nuisances sonores, très importantes selon eux. Une infrastructure d'éclairage devrait également être mise en place pour favoriser la sécurité. C'est pour cela que le Parti socialiste pense que nous devons traiter ce sujet d'importance.

Pour finir, j'aimerais rappeler que les pétitionnaires nous ont bien spécifié – quoique aucun commissaire ne l'ait demandé – que le trafic automobile n'est pas seulement le fait des frontaliers, comme une certaine personne d'un certain parti de cette enceinte l'a affirmé, mais bien des automobilistes suisses, genevois, qui vont au bord du lac, sur la route qui le longe, pour rentrer chez eux. Je ne préciserai pas la commune en question.

Le Parti socialiste est très favorable au renvoi de cette pétition au Conseil administratif afin que celui-ci puisse prendre ce problème à bras-le-corps.

Pétition: améliorer la sécurité piétonne aux Eaux-Vives

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche tient à remercier les pétitionnaires d'avoir attiré notre attention sur la sécurité piétonne, un vrai enjeu en ville de Genève et tout particulièrement dans ce quartier.

Ils ont fait les constats suivants. Un trafic pendulaire important se reporte sur les axes secondaires. Le nombre d'accidents dans le quartier est élevé et les piétons sont les plus touchés. A Genève, les chiffres concernant les blessés graves, motos, vélos et piétons confondus, indiquent que la moitié des décès concernent des piétons. Presque la moitié d'entre eux ont lieu sur des passages piétons. Les pétitionnaires dénoncent le fait que ces derniers sont très peu sécurisés et manquent de visibilité, même aux abords des écoles.

Les pétitionnaires ont montré que la Ville peut agir. Elle a une part de responsabilité. Ils l'invitent à contribuer à réduire les risques inhérents à la route. Pour eux, il faut améliorer l'infrastructure piétonne et permettre des traversées sécurisées et continues. C'est effectivement à la Ville de proposer des aménagements que le Canton peut ensuite autoriser. Ces derniers doivent aussi empêcher d'utiliser les petites rues pour traverser le quartier plus rapidement. Il faut instaurer un contrôle de vitesse des voitures qui traversent le quartier; une zone 30 km/h existe, mais pas dans quatre des rues les plus importantes du quartier. Les pétitionnaires proposent également d'organiser des sensibilisations à tous les usagers de la route: voitures, vélos, piétons.

Cette pétition est d'autant plus importante aujourd'hui qu'une traversée piétonne du quartier est prévue avec les nouvelles constructions dans le haut de celui-ci et le CEVA. La circulation est appelée à augmenter, ainsi que la fréquentation de la nouvelle plage des Eaux-Vives. Nous pensons, comme les pétitionnaires, que le dispositif actuel n'est plus suffisant. Ensemble à gauche invite donc à soutenir le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

M. Thomas Zogg (MCG). Je ne reviendrai pas sur certains propos que j'ai entendus, notamment de M. Guex qui nous raconte une anecdote avec un camion qui a contourné une personne âgée. La seule chose que j'ai à lui dire, c'est qu'il n'habite pas aux Eaux-Vives; vous lui transmettez, Madame la présidente. Moi, j'y habite et je n'ai jamais vu le genre de cas auxquels il a fait allusion. On ne peut pas affirmer n'importe quoi. Il faut rester dans les clous et être précis dans ce qu'on dit.

Le Mouvement citoyens genevois avait initialement choisi de s'abstenir sur cette pétition. Pour différentes raisons que j'expliciterais, décision a finalement été prise de refuser cette pétition non pas pour elle-même, mais en raison de la façon dont elle a été traitée. (*Exclamation.*) Oui, oui... Je mets clairement en cause deux personnes que j'aimerais bien entendre s'exprimer par la suite. Il s'agit de M^{me} Sophie Courvoisier, présidente de la commission à ce moment-là, et de la

rapporteuse M^{me} Maria Casares, qui a caviardé le rapport. Je parle d'éléments précis. M^{me} Courvoisier s'est permis à deux reprises de dire ceci, notamment juste avant le vote, je la cite: «Je ne comprends pas comment il est possible de refuser une telle pétition.» Evidemment, ce n'est pas dans le rapport puisque celui-ci a été fait par M^{me} Casares. Je trouve étrange cette manière de traiter des objets. Je m'en explique.

La pétition inclut des éléments pertinents qui, de surcroît, sont conformes au droit supérieur, cantonal et fédéral. Ils ne me posent aucun souci. Mais encore aurait-il fallu avoir une vision d'ensemble pour voir ce qu'il était possible de réaliser, le cas échéant, parmi les mesures évoquées par la pétition et voir ce qu'il n'était pas pertinent de faire, notamment sur la réduction de la vitesse. Il y a eu des tentatives de prendre de telles mesures à Châtelaine et on a vu que cela n'a pas fonctionné. Cela n'a pas réduit le bruit, ni amélioré la sécurité. On a donc fait du travail dans le vent, ce qui aurait pu être explicité par des spécialistes. C'est problématique. Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre la page 8 du rapport, caviardé par M^{me} Casares, encore une fois; regardez de quelle façon il se conclut: «(...) ne sont pas seuls à l'origine du trafic pendulaire, mais qu'il y a aussi ceux des communes du long du lac. La présidente procède au vote de la pétition P-388, qui est acceptée par 9 oui contre 1 non et 1 abstention.» Il n'y a même pas de sous-chapitre indiquant la discussion et le vote. On passe directement au vote, comme ça, sans même faire une seule audition. C'est pourtant ce que le Mouvement citoyens genevois avait demandé.

Dans la mesure où les informations contenues dans le procès-verbal n'ont pas été incluses dans ce rapport, je me fais le devoir aujourd'hui de le relater et de développer la teneur des discussions qui se sont tenues au moment du traitement de cette pétition. Je reprends donc le procès-verbal au moment où la rapporteuse a décidé de couper court à tout et de passer directement au vote: «Suivi des travaux, discussion ou vote éventuel. Une commissaire socialiste propose que les commissaires lisent d'abord le rapport du Grand Conseil avant de se prononcer.» Je vous laisse deviner qui parle. «Elle informe au passage que ce dernier a classé cette pétition.»

La présidente. Monsieur Zogg, s'il vous plaît, je vous coupe la parole une petite minute. Si vous pouviez éviter d'accuser des personnes, ce serait assez agréable. Je vous remercie.

M. Thomas Zogg. Madame la présidente, je les mets clairement en cause et elles auront l'occasion de me répondre à la fin de mon intervention. Mais j'ai le droit de dire à tous la teneur des discussions qui se sont tenues lors du traitement

Pétition: améliorer la sécurité piétonne aux Eaux-Vives

de cette pétition. C'est une pétition importante. Je poursuis donc si vous le permettez, Madame la présidente: «Or, elle trouve cela plutôt cavalier et estime que ce texte mériterait qu'on s'y attarde.

» Une commissaire d'Ensemble à gauche se dit d'accord d'aller plus loin. Si elle se dit également d'accord de lire le rapport du Grand Conseil, elle précise qu'elle a déjà parcouru le passage relatif à M. Pagani et qu'elle en est plutôt déçue. Elle rappelle en outre que le rapport cantonal ne répond pas à l'ensemble des préoccupations qui concernent directement la Ville de Genève.

» Une commissaire du Parti démocrate-chrétien est d'avis que cette pétition mérite qu'on s'y attarde, d'autant plus que la Ville de Genève est responsable des routes secondaires.»

La présidente. Monsieur Zogg, excusez-moi, je vous coupe de nouveau la parole. Les gens ont le rapport sous les yeux et ils l'ont lu.

M. Thomas Zogg. Mais le rapport a été caviardé.

La présidente. Ce serait quand même bien qu'on ne soit pas là pour lire les rapports.

M. Thomas Zogg. Madame la présidente, vous avez vos positions et j'ai les miennes. Je demande simplement que soient explicités les détails de la teneur des discussions échangées sur cette pétition. La rapporteuse s'est permis de supprimer un vote du rapport. Trouvez-vous cela démocratique? Cela mériterait peut-être qu'on s'attarde un peu plus sur les détails... Je ne sais pas si vous voulez faire voter le renvoi de cette pétition parce qu'il s'agit de gens de gauche ou si vous pouvez accepter simplement que les choses soient dites en toute transparence. Je vais poursuivre malgré vos injonctions afin que tout le monde puisse se faire une idée globale. C'est le but qu'on doit rechercher. «La présidente précise en tant que PLR que les partis communaux peuvent voter différemment que les députés cantonaux. Elle propose donc de voter cette pétition directement.

» La commissaire du Parti socialiste retire sa proposition.

» Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'il serait intéressant d'auditionner M. Pagani, qui bien qu'il l'ait déjà été entretient une certaine confusion du fait de ses doubles casquettes»...

La présidente. Je vous coupe encore la parole, Monsieur Zogg. Je suis désolée. Vous êtes en train de lire des notes de séance qui sont confidentielles. Je regrette, ce n'est pas correct.

M. Thomas Zogg. Elles doivent figurer au rapport, Madame la présidente. Je ne comprends pas cette façon de faire. Je le répète, un vote a été supprimé, il n'a pas été intégré dans le rapport. Est-ce que c'est une façon normale de travailler?

La présidente. Vous pouvez demander le renvoi de cette pétition en commission, Monsieur Zogg.

M. Thomas Zogg. Un commissaire du Mouvement citoyens genevois et un commissaire de l'Union démocratique du centre proposent ensuite l'audition de M. Pagani, qui est refusée par 8 non contre 2 oui et 1 abstention. Après seulement nous passons au vote sur la pétition. J'avais aussi dit, alors, que je m'étonnais d'un traitement aussi expéditif, puisque juste avant...

La présidente. Je vous prie gentiment de bien vouloir conclure, Monsieur le conseiller municipal, s'il vous plaît.

M. Thomas Zogg. J'ai le droit de parler ou on est en Union soviétique ici?

La présidente. Vous en êtes à sept minutes, je suis désolée.

M. Thomas Zogg. J'ai le droit d'exprimer la position du Mouvement citoyens genevois ou pas?

La présidente. Vous êtes en train de parler d'un vote que j'ai sous les yeux et qui figure dans des notes de séance expressément confidentielles, Monsieur le conseiller municipal. Je suis désolée.

M. Thomas Zogg. Cela devrait figurer dans le rapport. Si cela ne figure pas dans le rapport, qui va le dire? Cette manière de procéder est étonnante, je ne suis pas d'accord.

Pétition: améliorer la sécurité piétonne aux Eaux-Vives

La présidente. Nous sommes garantes du règlement de ce Conseil municipal, Monsieur Zogg. Je vous le rappelle: les notes de séance sont confidentielles. Vous êtes prié de ne pas en donner lecture en séance plénière.

M. Thomas Zogg. Cependant, vous conclurez peut-être comme moi que les notes de séance, les procès-verbaux, doivent figurer clairement dans le rapport. Ou alors on fait ce qu'on veut? On met ce qu'on veut dans le rapport? (*Exclamations.*) C'est étonnant, cette manière de faire. On se croirait en Union soviétique ici. C'est vraiment incroyable de supprimer un vote dans un rapport.

La présidente. Vous en êtes à sept minutes et trente secondes, Monsieur Zogg. On coupe le micro si vous ne concluez pas. Je vous demande vivement de conclure.

M. Thomas Zogg. Si je n'ai plus droit à la parole, je laisse tomber.

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est pratique, Madame la présidente. Si on n'a plus le droit de rien dire, on s'en va!

Des voix. Oh oui! Mais oui! (*Applaudissements.*)

La présidente. Je donne la parole à M. Daniel-Dany Pastore. (*Brouhaha.*) Monsieur Pastore, vous pourriez peut-être donner la position du Mouvement citoyens genevois, s'il vous plaît.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Merci, Madame la présidente. Je vois que les choses ne s'arrangent pas dans cette enceinte. Il est clair que cette pétition soulève beaucoup d'animosité de part et d'autre. C'est surtout les Verts et la gauche qui veulent mener la danse. A l'heure actuelle, on n'est plus en démocratie mais carrément en dictature de la gauche unie avec les Verts! (*Exclamations et rires.*)

M. Olivier Gurtner (S). C'est la dictature des minorités...

La présidente. Poursuivez, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel-Dany Pastore. Dès que j'aurai le silence, Madame la présidente. Je ne tiens pas à me casser les cordes vocales et à perdre ma salive pour des gens qui n'ont pas compris le jeu de ce soir.

Qu'on ferme les rues, qu'on les piétonnise, qu'on mette les piétons en sécurité, c'est très bien. Je vous félicite. Mais pas dans ces conditions! Car, en réalité, tout ce que vous amenez dans cette pétition, c'est une guerre ouverte contre la liberté des citoyens de la Ville de Genève, qu'ils soient Tchèques, Portugais, Hongrois, Yougoslaves ou ce que vous voulez. De toute manière, on sent bien que vous faites la guerre directe à la voiture. Ça, je ne l'accepte pas. Nous sommes en démocratie.

Je suis atterré par certaines choses qui ont été dites. Un tissu de mensonges! Ou bien d'exagérations, pour faire simple. Quand on parle d'accidents, je suis mort de rire. Car, à l'heure actuelle, ceux qui remplissent les hôpitaux, ce sont les cyclistes qui shootent les piétons, pour commencer. (*Protestations.*) Il y a bien moins d'accidents avec les voitures. Vous pouvez faire «oh!», c'est tout ce que vous savez faire! Vous ne racontez que des blagues et des mensonges. C'est insupportable!

Toutes les initiatives que vous prenez actuellement sont contre la liberté du peuple genevois! (*Brouhaha.*) Si vous n'êtes pas d'accord avec l'automobile, je marche avec vous. Mais on ne touche jamais aux gens qui nous ont élus, que ce soit la gauche, les Verts, la droite ou le centre! Avec toutes vos initiatives, vous tapez sur la tête du citoyen genevois!

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, je propose que vous restiez dans le sujet. Nous parlons du rapport P-388 A. (*Cris de M. Daniel Sormanni.*)

M. Daniel-Dany Pastore. Y en a marre, Madame la présidente! Vous êtes trop Verte! Vous devez être impartiale et neutre dans ce cénacle! (*Protestations.*)

La présidente. Je suis impartiale et je respecte le règlement, Monsieur Daniel-Dany Pastore!

M. Daniel-Dany Pastore. Tout ce que vous avez fait, même précédemment, c'est vous en prendre à des élus qui ont le droit de s'exprimer, Madame la présidente! (*Protestations.*) Ils représentent le peuple!

La présidente. Cela suffit, Monsieur Pastore. Je vais couper votre micro.

Pétition: améliorer la sécurité piétonne aux Eaux-Vives

M. Daniel-Dany Pastore. Mais c'est infernal, Madame la présidente! Démissionnez! (*Exclamations.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Coupez!

M. Daniel-Dany Pastore. A l'heure actuelle, les bouchons sont produits par les envahisseurs. On le sait! (*Huées.*)

La présidente. Cette fois, on coupe votre micro. C'est bon. (*La présidente coupe le micro de M. Daniel-Dany Pastore, qui continue de parler. Brouhaha.*) Le micro est coupé!

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Si je suis élu, c'est grâce à mon organe vocal, Madame la présidente! (*Protestations.*)

M. Antoine Maulini (Ve). On n'adresse pas la parole comme ça à la présidente! Vous parlez à la présidente! (*Il se lève.*)

La présidente. Antoine! Antoine! Monsieur Maulini, stop! Ça suffit, on se calme... Nous passons au vote de cette pétition, en l'occurrence le renvoi au Conseil administratif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 52 oui contre 7 non (2 abstentions).

(*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Laissez-moi vous adresser quelques mots d'encouragement, Madame la présidente. Vous avez bien du courage face à une salle si indisciplinée et si peu respectueuse du mandat qui lui a été confié par les Genevois et les Genevoises. (*Applaudissements.*)

La présidente. Sans plus attendre, nous passons aux objets déclarés urgents hier.

6. Projet de délibération du 16 avril 2019 de M^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Albane Schlechten, Jannick Frigenti Empana, Ariane Arlotti, Alfonso Gomez, Hélène Ecuyer, Laurence Corpataux, Patricia Richard et Pascal Holenweg: «Gare aux toilettes!» (PRD-223)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- qu’il est notoire qu’il n’y a pas suffisamment de lieux d’aisances en général en Ville de Genève;
- qu’une telle lacune contribue au fait que les usagers de l’espace public considèrent tout le domaine public comme des latrines géantes à ciel ouvert;
- que les usagères, si elles doivent urgemment uriner sur la voie publique, se retrouvent dans une posture de vulnérabilité;
- qu’il est indispensable que des lieux aussi fréquentés que les gares du CEVA disposent de toilettes publiques;
- la nécessité d’avoir dans une ville civilisée des toilettes pour toutes et tous en suffisance et selon les besoins;
- la limite des solutions pis-aller qui transforment les rues en piscine d’urines,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 1 et suivants de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984, notamment l’article 30, alinéa 1, lettre m),

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – d’utiliser toutes les voies politiques et légales afin de favoriser la mise à disposition de toilettes à l’usage de tous les genres;

Art. 2. – d’exiger que la mise à disposition desdites toilettes soit gratuite;

Art. 3. – d’exiger que ces toilettes soient accessibles aux personnes à mobilité réduite;

Art. 4. – de prendre les dispositions nécessaires pour une solution transitoire aux frais du Canton et des CFF;

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncé et motion d’ordonnement, 6432. Motion d’ordonnement, 7686. «Mémorial 177^e année»: Motion d’ordonnement, 52.

Projet de délibération: mise à disposition de toilettes publiques dans les gares du CEVA

Art. 5. – de refuser toute autorisation d’utilisation de domaine pour l’inauguration du Léman Express et de fin de chantier sur le territoire de la Ville tant que l’installation définitive des toilettes utilisables n’est pas effectuée.

Préconsultation

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Mesdames et Messieurs, vous avez vraisemblablement pris connaissance par le quatrième pouvoir du fait qu’il n’y aura pas de toilettes dans les différentes gares du CEVA. A l’arrêt des Eaux-Vives, il est question de toilettes payantes. C’est le seul endroit, d’ailleurs, où les personnes handicapées pourraient se soulager, mais ce serait dans la galerie. A Chêne-Bourg, il est question de vespasiennes dans une espèce de parking qui n’est même pas encore construit et il n’est pas certain que les personnes non abonnées pourront y accéder. On n’est donc pas assuré de l’accessibilité de ces toilettes. A Champel et à Lancy-Pont-Rouge, gare déjà en fonction, il n’y a pas de toilettes.

En substance, la mise en service est prévue le 15 décembre 2019 et les responsables, les cadres, les architectes, les conseillers administratifs, les conseillers d’Etat ont tout simplement oublié, semble-t-il, de mettre des lieux d’aisances à la disposition de la population. Les lieux d’aisances ont fait l’objet de débats ici il n’y a pas si longtemps: on se plaignait de personnes qui urinaient près des écoles. Le besoin est donc bien réel; c’est le cas de le dire. J’aimerais que les personnes ici présentes ou celles intéressées par le sujet se souviennent combien de fois elles se sont rendues au petit coin dans la journée. C’est un exercice assez facile. On le fait machinalement. En moyenne, un être humain passe trois ans de sa vie aux toilettes. Eh oui...

Alors s’agit-il d’un simple oubli? Je ne le pense pas, quoique le doute profite à l’accusé, car comment peut-on oublier un besoin aussi essentiel que celui de se soulager? Le sujet peut prêter à rire; il est en revanche beaucoup moins drôle pour les personnes qui doivent subir ce genre de situation. Lors d’une émission de M. Décaillet, cette question a été qualifiée de «détail» par notre conseiller d’Etat Serge Dal Busco. Avec tout le respect que je lui dois, appeler cela un détail est pour le moins surprenant. Les intéressés ont-ils eu honte d’avoir oublié les lieux d’aisances dans l’aménagement pour la population? Certainement pas. C’est un calcul financier. Qui aura honte? Aura honte l’enfant qui va s’oublier dans ses vêtements parce qu’il n’y aura pas de lieux d’aisances. Auront honte les personnes âgées qui devront peut-être porter une couche-culotte pour faire face à la situation. Auront honte des personnes qui auront besoin de se soulager et qui sont en situation de handicap, qui ont des problèmes de prostate ou des difficultés urinaires. Celles-là, oui, auront honte parce que les responsables dévolus à l’aménagement du territoire et à leur bien-être ont oublié de construire la ville pour des êtres humains.

Projet de délibération: mise à disposition de toilettes publiques dans les gares du CEVA

Oui, cela peut prêter à rire parce que la situation est pour le moins surprenante. On peut imaginer les situations ridicules de ces personnes, mais la réalité est plus profonde que cela. On oublie la dignité humaine. On construit une ville où l'être humain n'a plus d'importance. Ses besoins sont complètement effacés devant l'économie. Les CFF nous expliquent qu'ils comptent 2716 toilettes, qu'ils dépensent 10 millions de francs par an pour les entretenir et que les personnes n'ont qu'à se débrouiller, se soulager dans les WC des wagons. C'est un choix délibéré de concevoir la ville et l'aménagement sans souci aucun de l'intérêt de l'être humain.

Que propose le présent projet de délibération? D'utiliser toutes les voies politiques et légales afin de favoriser la mise à disposition de toilettes à l'usage de tous les genres, gratuites et accessibles aux personnes à mobilité réduite, qui en ont particulièrement besoin, comme souligné par celles qui travaillent avec elles. Il demande aussi de trouver une solution transitoire aux frais du Canton et des CFF. Enfin, si on en arrive à oublier l'humain, il n'y a pas de raison que d'autres humains aillent se pavaner en coupant des rubans et en mangeant des petits-fours. De sorte que l'article 5 propose de refuser toute utilisation du domaine public pour l'inauguration du Léman Express et pour les fins de chantier, tant que l'installation définitive de toilettes utilisables n'aura pas été effectuée.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Je voulais vous adresser tous mes vœux pour votre accession à la présidence, Madame la présidente, et mes félicitations pour votre calme tout à l'heure face à une horde déchaînée.

Le Parti socialiste souhaite un vote sur le siège de ce projet de délibération, sans discussion. L'aspect urgent de la question physique a été décrit par ma préopinante, M^{me} Uzma Khamis Vannini.

Pourquoi y a-t-il besoin de toilettes au sein d'une gare? Les CFF ont fait un bénéfice relativement important en 2017; je n'ai pas les chiffres 2018. Les infrastructures et l'immobilier représentent une part importante de leur chiffre d'affaires, ce qui veut dire qu'une gare en tant que telle est un revenu majeur pour les CFF. Elle devient quasiment un centre commercial. Toute personne présente ici fréquente parfois ou souvent des centres commerciaux; or, on y trouve des toilettes accessibles à l'ensemble de la population.

Les CFF ont-ils oublié les toilettes? Ont-ils décidé que cet investissement coûtait trop d'argent, que la Ville n'avait qu'à se saisir du dossier et trouver elle-même une solution à l'installation de toilettes? Nous ne souhaitons pas que la Ville de Genève prenne part à cet oubli, à ce volontaire oubli ou à cette volonté délibérée de ne pas investir dans les lieux d'aisances. Merci de suivre les socialistes et les Verts afin que ce projet de délibération soit accepté sur le siège.

Projet de délibération: mise à disposition de toilettes
publiques dans les gares du CEVA

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée sans opposition (58 oui et 2 abstentions).

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Lorsqu'on parle des toilettes en ville de Genève, cela fait effectivement rire certaines ou certains. Or, ce problème existe et j'ai souvent honte lorsque je considère les infrastructures existant en ville de Genève, notamment au centre et dans les lieux touristiques. Considérez ce qui se passe aux alentours du Jardin anglais qui est très fréquenté. Si vous voyagez un peu, pas besoin d'aller très loin, à Lyon, par exemple, des services sont proposés au public avec des toilettes entretenues, des surveillants et tout cela semble normal. A Genève, non. C'est un véritable péché. On a l'impression que les toilettes sont en fait conçues pour être au service des services de la Ville et non pas au service des citoyens. Le sujet est vraiment d'une grande importance et on ne peut pas se passer de l'étudier.

Selon les informations dont nous disposons, nous pensons que nous sommes en manque de précisions sur ce qui se fera et ce qu'il est impossible de faire. Nous aimerions pouvoir étudier le sujet sérieusement en faisant des propositions en commission. C'est pourquoi le Parti démocrate-chrétien recommande le renvoi de ce projet de délibération en commission des travaux et des constructions. Parmi les articles proposés, il nous semble que le cinquième n'est pas légalement applicable. Nous voudrions pouvoir le vérifier avec les services concernés, d'où le fait que nous préconisons un renvoi en commission.

M. Pierre Scherb (UDC). Ce que M. Lathion vient de dire est vrai. Ce n'est pas la première fois que nous parlons de toilettes ici, c'est un sujet récurrent. Il y a déjà eu plusieurs tentatives afin d'améliorer la situation non seulement pour les touristes, mais également pour les habitants qui se déplacent en ville – dans la mesure où c'est encore possible.

Au nom de l'Union démocratique du centre, j'ai déposé deux amendements. Le premier vise à faciliter la lecture de ce projet de délibération.

Projet d'amendement 1

L'article premier est modifié comme suit: «(...) la mise à disposition de toilettes *publiques*.».

Pour l'article 2, nous visons le problème de la propreté de ces toilettes. M^{me} Uzma Khamis Vannini l'a dit: celles qui sont prévues à la gare des Eaux-Vives

Projet de délibération: mise à disposition de toilettes
publiques dans les gares du CEVA

seront payantes. Pourquoi? Justement parce qu'il y a souvent un problème de propreté. Si les toilettes sont accessibles gratuitement, les gens ne prennent pas les soins nécessaires, ce qui les rend rapidement inutilisables. L'Union démocratique du centre ne veut pas imposer des toilettes payantes, bien au contraire; nous souhaitons également qu'elles soient gratuites. Mais c'est au Conseil administratif de décider ce qui peut et doit se faire, raison pour laquelle nous ne voulons pas «exiger» la gratuité des toilettes.

Projet d'amendement 2

L'article 2 est modifié comme suit:

«d'envisager la gratuité de celles-ci».

Bien sûr, nous soutiendrons le renvoi en commission des travaux et des constructions pour étudier tout cela en détail. La légalité de l'article 5 est effectivement tout à fait sujette à caution.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Pour le Parti libéral-radical comme pour les autres, les toilettes sont des installations à ce point basiques et évidentes, dont le citoyen devrait pouvoir disposer, qu'on omet parfois d'en parler et que certains arrivent presque à les oublier. C'est à ce point important pour nous que nous avons cosigné ce projet de délibération des Verts, tandis qu'ils avaient cosigné la motion M-1432, «Etablissons la clause du besoin pour les WC dans les gares du CEVA», que nous avons nous-mêmes déposée. A la suite d'informations parvenues de part et d'autre, nous avons aussi posé une question orale au magistrat M. Pagani, qui nous avait fourni des compléments d'information semi-rassurants, du moins pour l'une ou l'autre gare. Nous avons tout de même ouvert le débat car il vaut mieux être rassuré complètement qu'à moitié sur des sujets de cette importance.

Nous rejoignons l'article 4: les frais éventuels liés à la réalisation de nos objectifs ne devraient pas incomber strictement à notre municipalité, mais bien revenir aux CFF, car il paraît assez invraisemblable que le chantier ait pu être mené sans condition de création de ces installations. Nous n'imaginons pas ce qui se passera si elles ne voient pas le jour et ce n'est pas aux contribuables d'en faire les frais.

Pour le reste, nous pourrions approuver le second amendement de l'Union démocratique du centre: malheureusement, la gratuité a un coût – c'est ainsi – et nous ne pouvons pas la soutenir la tête dans le sac sans en connaître le montant. Toutefois, au vu de l'urgence du besoin et du sujet, nous ne voyons pas l'intérêt

Projet de délibération: mise à disposition de toilettes
publiques dans les gares du CEVA

de faire traîner cet objet en commission, raison pour laquelle nous serions prêts à l'approuver tel quel ce soir.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Selon les informations reçues, la construction des toilettes n'est absolument pas prévue. On parle uniquement d'en envisager, peut-être, un jour. Celles des Eaux-Vives, je le rappelle, se situent dans les galeries marchandes, pas à la gare, et seront les seules de tout le circuit accessibles aux personnes handicapées. Elles seront payantes parce que c'est la galerie qui le décide et donc tributaires de ses horaires.

Tout le monde veut contester la légalité de l'article 5. Il s'agit de refuser de manger des petits-fours en coupant des rubans lorsqu'on oublie la dignité humaine. Elle n'est pas plus difficile que cela à comprendre.

Une voix. Bravo!

M^{me} Uzma Khamis Vannini. On a mieux à faire avec notre pognon, excusez-moi, que de faire le beau devant une nouvelle gare où on a oublié les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants et toute personne qui aurait besoin de se soulager!

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Nous avons entendu M. Lathion demander le renvoi de ce projet de délibération en commission des travaux et des constructions. Nous, socialistes, n'en voyons pas l'intérêt. Nous ne souhaitons pas plus que M. Lathion, ni que le reste de ce plénum, que la Ville de Genève prenne à sa charge l'édification de ces toilettes. Nous souhaitons que le Conseil administratif, muni de ce projet de délibération, s'occupe de faire le nécessaire pour que les CFF et le Canton prennent à leur charge l'établissement de ces toilettes dans ces gares. La Ville de Genève n'a pas à payer pour celles-ci puisqu'elle s'occupe par ailleurs de tous les aménagements extérieurs à la gare et qu'elle a déjà un certain nombre de frais à sa charge. Le groupe socialiste invite donc ce plénum à accepter ce projet de délibération immédiatement afin que les gares soient dotées de toilettes payées par les CFF, voire par le Canton – qui sait? – mais en tout cas pas par la Ville.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il faut raison garder et se montrer professionnels. A la lecture de l'article 5, il me semble qu'une fois l'objet accepté, il montera au Service des affaires communales, qui cassera une fois de

Projet de délibération: mise à disposition de toilettes
publiques dans les gares du CEVA

plus cette délibération. La loi sur l'administration des communes ne permet pas au Conseil municipal d'accepter ce genre d'article, bien que je souscrive fondamentalement aux nécessités soulevées.

J'ai donné des informations en ce qui concerne cette affaire de toilettes publiques. Je rappelle qu'il n'y a pas de toilettes sur les quais de la gare de Genève-Cointrin. Il n'y en a que dans la galerie marchande. Il faut comparer ce qui est comparable: il y aura aussi des toilettes publiques dans la galerie marchande de la gare des Eaux-Vives. M. Dal Busco s'est engagé à les rendre publiques, contrairement à ce que ma préopinante dit, à savoir qu'elles ne dépendront pas de la fermeture de la galerie. Comme un certain nombre de conseillers municipaux, je recommande de renvoyer ce projet de délibération en commission pour ne pas avoir l'air ridicule une fois de plus. J'ai précisé certaines choses, notamment ce que M. Dal Busco a fait dans ce dossier qui relève du Canton et de la Confédération.

Cela dit, j'aimerais vous faire remarquer, Madame la présidente, que les CFF et la Confédération commencent à faire grise mine devant les attermoiements du Grand Conseil et du Conseil municipal. Je rappelle que ce dernier a accordé 100 millions de francs pour la gare souterraine de Cornavin il n'y a pas trois ans, tandis que le Grand Conseil a octroyé 400 millions de francs à ce projet à la quasi-unanimité. Et certains, représentants du Parti libéral-radical et d'autres ici, disent qu'ils ont été des bobets, des imbéciles, qu'il faut tout recommencer et ne libérer que quelques millions de francs pour refaire des études, comme si les décisions que nous avons prises précédemment quant à la nécessité de cette gare souterraine étaient erronées! Certains prêtent la main à ce genre d'attermoiements, alors je comprends qu'on soit un peu... las, à Berne, quant à nos hésitations.

Quand on mène des politiques publiques aussi importantes que le chemin de fer, il faut être déterminé et sûr de ce qu'on fait. En l'occurrence, nous sommes sûrs de nous: nous trouverons des solutions pour faire en sorte que des toilettes publiques existent dans ces gares, y compris la gare de Champel, et je souhaite bon vent au Léman Express.

Il n'y a pas de crise des toilettes publiques à Genève, contrairement à voilà dix ou douze ans, quand 70 toilettes publiques ne répondaient pas aux normes. Nous en avions fermé une vingtaine et, grâce à l'argent et à l'appui du Conseil municipal, nous avons rénové tout le reste, c'est-à-dire une soixantaine d'installations, qui sont gratuites. Jusqu'à maintenant, elles n'ont pas fait l'objet de pétition, sauf à considérer une demande des habitants des Pâquis, où des toilettes publiques manquent effectivement dans un secteur bien précis, ce à quoi nous remédierons. Une systématique professionnelle a été mise en œuvre. Je remercie d'ailleurs les services du LOM de mon collègue Guillaume Barazzone et du département que j'ai l'honneur de présider pour avoir mis un terme à cette crise des toilettes publiques. Dire qu'il y a un problème de toilettes publiques est une offense, si

Projet de délibération: mise à disposition de toilettes
publiques dans les gares du CEVA

j'ose dire, à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied, y compris ce délibératif qui a approuvé trois ou quatre trains d'investissements pour rénover l'ensemble de nos toilettes publiques.

La présidente. Merci, Monsieur le magistrat. Le bureau a décidé de clore la liste. Monsieur Lathion, vous avez la parole.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Merci, Madame la présidente. Puisqu'on nous parle de rubans et de magistrats qui se pavaneront, je voulais intervenir au sujet de l'article 5. Comme M. Pagani l'a rappelé, celui-ci concerne des normes légales et nous risquons de nous faire retoquer par le Service des affaires communales. C'est pour nous une nécessité d'étudier ce problème.

M. Pagani dit qu'il n'y a pas de crise des toilettes publiques à Genève. C'est vrai qu'on a installé des cabanons un peu partout... Il n'y a pas de crise non plus à la plage des Eaux-Vives? On a constaté des problèmes là aussi. Nous apprenons tout cela par la presse. La commission des travaux et des constructions serait bien inspirée de traiter de ces problèmes-là et de faire éventuellement des propositions pour le bien-être de la population. Il ne faut pas que le monde politique soit complètement coupé de la réalité du terrain et de ce que vivent vraiment les citoyens de la Ville de Genève.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). L'urgence a été accordée deux fois à ce projet de délibération. S'il y avait un dossier à préparer pour en faire état en commission, le temps existait largement pour venir avec toutes les pièces, informations et données nécessaires.

La réalité, c'est qu'il n'y a pas de toilettes prévues. La réalité, c'est que les 60 toilettes publiques dont il est fait état ne sont pas situées aux abords des gares. La réalité, c'est que la gare de Lancy-Pont-Rouge est déjà en service sans toilettes dans la gare, ni à proximité, ni aux alentours. Non. On vient nous faire de l'esbroufe avec le vote des crédits pour une gare souterraine à Cornavin. C'est quoi? Une mesure de rétorsion? On ne laisse plus les gens faire leurs besoins pour la simple et bonne raison qu'on boude de l'autre côté pour des discussions politiques? La réalité, c'est que ce projet, pensé par des architectes, des cadres des CFF et des conseillers d'Etat, fait complètement abstraction des besoins humains. C'est cela, la réalité dont on parle.

Ne vous laissez pas berner par des discours. Il y a une réelle urgence car, d'ici quelques mois, une inauguration est prévue. Si on doit se faire retoquer par qui

Projet de délibération: mise à disposition de toilettes
publiques dans les gares du CEVA

que ce soit, on se fera retoquer mais, en attendant, le projet de délibération peut être approuvé tel quel.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis étonné des réponses qu'on entend. L'absence de lieux d'aisances dans ces gares est effectivement inadmissible. D'autant qu'on veut magnifier ce Léman Express, si merveilleux...

A qui la faute? OK, les CFF ne les ont pas prévus, mais personne n'a rien vu? Ni le Conseil d'Etat? Ni le Conseil administratif payé 24 000 francs par mois? Personne ne contrôle rien? Quand on arrive au moment de la mise en service – et Lancy-Pont-Rouge est déjà en service –, il n'y a pas de toilettes! Mais c'est n'importe quoi! Je ne sais pas pourquoi on a des autorités. Oui, les CFF ont fauté mais le Conseil d'Etat et le Conseil administratif auraient dû vérifier et tirer la sonnette d'alarme bien avant. Ils sont largement payés pour effectuer ce travail!

Il y a quelque chose à faire mais je refuse que ce soit les communes, en l'occurrence la Ville de Genève, qui paient la facture en bout de course parce que les CFF décideront qu'ils ne construisent pas de toilettes, qu'ils s'économiseront aussi les frais de fonctionnement, donc le nettoyage, dont on a vu combien ça coûte en Ville de Genève. C'est tout à fait en rapport – petit détour mais c'est lié – avec ce que l'Etat veut faire, à savoir nous filer la plage des Eaux-Vives, avec l'entretien des lieux d'aisances qui ne sont pas assez nombreux là-bas également! Heureusement, ce projet-là sera examiné en commission; on a vu que ça coûte très cher.

Maintenant arrêtons ces bêtises. Je serais tenté d'accepter cet article 5 comme un coup de semonce mais il sera rayé par le Service des affaires communales. En tant que Conseil municipal, on n'a aucun pouvoir, à part celui de vociférer dans cette salle. A votre corps défendant, je le fais souvent, malheureusement. Dès qu'on décide quelque chose en dehors de la ligne, le Service des affaires communales casse la décision. Oui, il y a quelque chose à faire. Oui, il faut des explications détaillées et voir ce qu'on peut faire en renvoyant ce projet de délibération en commission des travaux et des constructions.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je reviens sur les propos de M. Pagani qui consistaient à culpabiliser les gens qui se plaignent parce que des personnes de ses services ou de l'Etat ont travaillé sur le sujet. C'est une méthode perverse de culpabiliser les gens parce qu'ils veulent aller aux toilettes et qu'ils se plaignent de ne pas en avoir en suffisance! En ville de Genève, au contraire de ce que M. Pagani a dit, des tas de gens ne peuvent plus vraiment sortir de chez eux parce qu'ils ont des besoins urgents et qu'il n'y a plus de toilettes sur leur chemin. (*Quelqu'un rit.*) Ils ne peuvent plus se rendre ici ou là. Cela fait peut-être rigoler mais attendez que ça vous arrive et on verra si c'est si drôle. Du temps du

Projet de délibération: mise à disposition de toilettes
publiques dans les gares du CEVA

magistrat Pierre Maudet, on avait fermé le WC du plateau de Champel pour des raisons jamais apparues mais, au fond, c'est parce qu'on aurait tout cassé quinze ans plus tard pour mettre le CEVA à la place. Je vous le dis, moi, ce sont des méthodes perverses de... je ne dirai pas de voyous.

A cette époque-là, Alexandre Wisard, notre regretté collègue qui s'occupe de la renaturation des cours d'eau, avait parlé, s'agissant des lieux d'aisances, de la question fondamentale de la dignité humaine. C'est elle qui est bafouée ici, Mesdames et Messieurs! Imaginez qu'on attend une fréquentation du CEVA de 70 000 passagers par jour. L'accès à des WC est inclus dans leur billet, n'est-ce pas? Imaginons que les WC soient fermés, comme cela arrive souvent, parce que quelqu'un les a malencontreusement bouchés ou Dieu sait quoi. C'est intolérable!

Pour illustrer ce que j'observe et qui faisait bien rire je ne sais qui devant moi, je peux dire que dans mon quartier, à la tour de Champel, où j'habite depuis maintenant sept ans, je vois des personnes âgées qui se promènent filer derrière un buisson tout à coup parce qu'elles ont besoin de se soulager. Je ne demande pas des toilettes à cet endroit-là mais c'est une réalité. Et puis, il y a ceux qui ne peuvent plus aller là où ils allaient d'habitude parce qu'ils ne tiennent pas le coup jusque-là; on nous a dit de nous adresser au bistro. Mais quand on veut utiliser les lieux d'aisances d'un bistro, il faut commencer par prendre un café. Ce n'est pas normal!

J'aimerais rappeler que les lieux d'aisances n'ont pas besoin d'être si luxueux. Quand j'étais enfant, à Genève, on les appelait des WC turcs. Chacun ici doit se rappeler ce que c'est: une espèce de carré avec deux marches et un espace où de l'eau peut couler. On n'en demande pas forcément beaucoup plus en ville de Genève, mais on a besoin que ce minimum existe!

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Le groupe socialiste n'a absolument pas compris l'intervention de M. Pagani sur ce projet de délibération. Nous parlons des toilettes publiques qui ne sont pas mises à disposition au sein de la gare des Eaux-Vives, non de celles qui sont réparties dans l'ensemble de la ville de Genève. Son propos était malheureusement incompréhensible; vous lui transmettez, Madame la présidente.

Nous souhaitons dire à l'ensemble du Conseil administratif que ce projet de délibération est un formidable objet pour aller de l'avant et mettre la pression. Si l'ensemble de ce plénum l'accepte sur le siège, ce sera 80 personnes qui appuient cette demande, 80 personnes qui sont le relais d'une partie de la population de la Ville de Genève et qui contestent cet état de fait. Monsieur Pagani, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, nous vous remercions d'utiliser ce projet de délibération afin de faire avancer cette situation avec les CFF. Nous vous offrons cet objet pour le faire. Merci à l'ensemble de ce plénum de

Projet de délibération: mise à disposition de toilettes
publiques dans les gares du CEVA

l'approuver sur le siège plutôt que de l'envoyer en commission. Nous perdrons du temps et je ne vois pas ce qu'on ferait en commission puisque nous ne souhaitons pas prendre ces frais à notre charge.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Ensemble à gauche ne s'étant pas exprimé avant la clôture de la liste, je donne la parole à M^{me} Annick Ecuyer.

M^{me} Annick Ecuyer (EàG). Il y a effectivement urgence. On doit courir, comme on doit souvent courir pour trouver des toilettes, puisqu'il n'y en a pas beaucoup en ville de Genève. Dans les gares, elles sont souvent payantes et ce n'est pas forcément évident d'avoir la monnaie au bon moment.

Offrir des toilettes dans un lieu public comme une gare, où il y a un tel passage, c'est un peu la base. Pour les personnes qui doivent faire leurs besoins, mais aussi celles qui ont leurs règles ou qui doivent changer les couches de leur enfant. Ces choses-là ne sont pas possibles sur la voie publique, sachant que la police municipale arrive en masse pour vous interpellier si vous faites pipi sur un talus, comme c'est déjà arrivé. Il n'y a pas tellement d'autre solution: il faut des toilettes publiques dans ce type d'espace. C'est le minimum et il convenait d'y penser dès le départ. Il me semble que les architectes devraient savoir ce genre de choses, c'est une infrastructure de base.

Il y a urgence et nous soutiendrons ce projet de délibération tout de suite, au lieu de le renvoyer en commission pour attendre que la gare soit finie et qu'on ne puisse plus rien faire.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des travaux et des constructions est refusé par 36 non contre 28 oui.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (66 oui et 2 abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'amendement 1 de M. Scherb est mis aux voix; il est refusé par 37 non contre 29 oui (1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement 2 de M. Scherb est refusé par 60 non contre 9 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 61 oui contre 2 non (2 abstentions).

Projet de délibération: mise à disposition de toilettes
publiques dans les gares du CEVA

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 1 et suivants de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, notamment l'article 30, alinéa 1, lettre m),

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – d'utiliser toutes les voies politiques et légales afin de favoriser la mise à disposition de toilettes à l'usage de tous les genres;

Art. 2. – d'exiger que la mise à disposition desdites toilettes soit gratuite;

Art. 3. – d'exiger que ces toilettes soient accessibles aux personnes à mobilité réduite;

Art. 4. – de prendre les dispositions nécessaires pour une solution transitoire aux frais du Canton et des CFF;

Art. 5. – de refuser toute autorisation d'utilisation de domaine pour l'inauguration du Léman Express et de fin de chantier sur le territoire de la Ville tant que l'installation définitive des toilettes utilisables n'est pas effectuée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Résolution du 15 mai 2019 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Pascal Holenweg, Daniel Sormanni, Anne Carron, Maria Pérez, Tobias Schnebli et Pierre Scherb: «Genève est Genève: les activités de la division «Actualités» de la RTS en Suisse romande doivent rester à Genève» (R-243)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- la résolution R 867 du Grand Conseil de Genève votée le 12 octobre 2018;
- la localisation historique de la télévision de service public à Genève et de la radio à Lausanne depuis 1960;
- le fait que le téléjournal est produit à Genève depuis 1981;
- la nécessaire décentralisation des activités de la RTS en tant que service public dans un pays confédéral et l'adhésion identitaire que cette décentralisation permet;
- la centralisation croissante des activités de la SSR au niveau suisse dont témoigne la décision récente de déplacer une partie importante de la radio alémanique de Berne à Zurich;
- le plan présenté par la RTS le 19 septembre 2018 de délocalisation de la division «Actualités» de la RTS, qui inclut le téléjournal, de Genève à Lausanne d'ici à 2024;
- le fait que c'est maintenant à la SSR, propriétaire de la RTS en Suisse romande, de se prononcer sur ce plan,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'adresser à la SSR afin que la RTS renonce au transfert de sa division «Actualités» de Genève à Lausanne et que la décentralisation actuelle des activités de la RTS soit maintenue.

Préconsultation

M. Alfonso Gomez (Ve). Cette résolution fait écho à la résolution R 867 du Grand Conseil, qui demande que la division «Actualités» et son plateau du fameux *19h30*, qui devraient déménager sur le site de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), puissent rester à Genève. Le transfert d'une partie de la SSR semble débiter mais il est encore temps de faire pression sur cette même SSR pour que l'équilibre actuel au niveau de l'information soit sauvegardé.

¹ «Mémorial 176^e année»: Annoncée et motion d'ordonnement, 7688. «Mémorial 177^e année»: Motion d'ordonnement, 53.

Résolution: maintien de la division «Actualités» de la RTS à Genève

La population a largement montré son attachement à l'équilibre régional en balayant l'initiative populaire fédérale «No Billag», le 4 mars 2018. Du reste, la SSR s'était targuée d'être un ciment fédérateur du pays grâce à sa présence équilibrée dans toutes les régions et tous les cantons suisses. Eh bien, cette stratégie semble changer et la SSR en adopte une visant la centralisation, qui nous semble problématique et absurde, analyse que nous partageons avec le Canton de Genève, mais également celui de Berne qui verra la radio déménager à Zurich, un canton qui abrite déjà le siège de la Télévision alémanique. Mesdames et Messieurs, vous aurez probablement pu lire tout cela dans la *Tribune de Genève* de ce jour.

Il est donc urgent que les autorités politiques continuent – puisque je sais qu'elles le font déjà – de faire pression sur la RTS et cette résolution est un élément de plus dans ce combat, j'ose le dire, qui perdure. Les Verts invitent l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux à voter cette résolution sur le siège et à la renvoyer au Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'aimerais juste dire que j'ai demandé la parole pour l'objet précédent et que vous ne me l'avez pas donnée, Madame la présidente, alors que c'était tout à fait possible. Puisque vous me donnez la parole là-dessus, je dirai deux mots mais je trouve cela tout à fait inadmissible et votre présidence commence assez mal. (*Commentaires.*) Vous ne m'avez pas donné la parole tout à l'heure; cela fait dix minutes que j'avais appuyé.

Nous soutiendrons cette résolution, évidemment, parce que nous trouvons cette manière de faire inadmissible. Finalement, on s'aperçoit qu'on nous roule dans la farine en dépit du non à «No Billag» en centralisant certaines activités de la RTS. Il y a donc nécessité de construire l'unité politique contre cette manière de voir et de faire. Bien sûr, on a serré les cordons de la bourse à la radio et à la télévision mais ce n'est pas une raison. Je ne crois pas qu'elles feront d'énormes économies en centralisant ces différents journaux, une partie à Lausanne, une autre à Zurich. En conséquence, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter cette résolution sur le siège.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée à l'unanimité (50 oui).

M. Daniel Sormanni (MCG). Faut parler plus fort, Madame la présidente, on ne vous entend pas. (*Exclamations.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ça va, là maintenant!

M. Daniel Sormanni. Occupe-toi de tes fesses, toi, d'abord! (*Protestations.*)

Résolution: maintien de la division «Actualités» de la RTS à Genève

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Madame la présidente, je suis désolée, on va déposer une motion d'ordre. Il continue d'être insupportable et irrespectueux auprès des femmes! (*Exclamations et invectives.*)

M. Daniel Sormanni. Taisez-vous, vous n'avez pas la parole! (*Brouhaha.*)

M^{me} Maria Casares (S). Vous n'auriez jamais fait ça sous la présidence de M. Bertinat! Jamais!

La présidente. Je suspends la séance. S'il vous plaît, cela suffit! La séance est suspendue, calmons les esprits.

(La séance est suspendue de 21 h 57 à 22 h 1.)

La présidente. Messieurs et Mesdames du Mouvement citoyens genevois, mais surtout Messieurs, je vous prierai de tenir des propos qui soient corrects. Je rappelle que j'ai la mission de maintenir l'ordre pendant les séances. C'est dans le règlement. Je n'accepterai plus les mots que nous avons entendus, vulgaires et déplacés à l'égard des femmes. Je vous prie de maîtriser vos nerfs et, si ce qui se passe dans cette enceinte vous déplaît, vous pouvez aller regarder le match de foot dehors. Je n'accepterai plus que de tels propos soient tenus; vous serez priés de sortir de cette salle.

Des voix. Bravo! Bravo! (*Applaudissements nourris.*)

La présidente. Nous étions en procédure de vote...

M^{me} Danièle Magnin (MCG). J'ai demandé la parole pour vous répondre parce que nous avons été mis en cause, Madame la présidente!

La présidente. Vous êtes inscrite sur la liste des prises de parole, Madame Magnin. Vous aurez la parole à votre tour. Une chose après l'autre. Je donne la parole à M^{me} Michèle Rouillet.

Résolution: maintien de la division «Actualités» de la RTS à Genève

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente. Genève est une ville internationale: vouloir absolument tout centraliser entre Lausanne et Zurich est une manière pour la RTS de renier le vote du peuple suisse pour maintenir la redevance de radio-télévision. L'initiative «No Billag» a été refusée par plus de 70% de la population, et même 75% à Genève. Il serait donc particulièrement déplacé que la RTS veuille ne pas reconnaître que ce vote des Suisses, et tout particulièrement de Genève, visait à préserver un fonctionnement démocratique et une cohésion nationale, en permettant à la RTS d'être dispatchée dans le pays, et non centralisée. En outre, Genève a rénové à grands frais la tour de la télévision et il est tout à fait exclu qu'on puisse admettre, comme ça, que la RTS veuille déménager ses services à Lausanne et à Zurich.

Il est évident que le maintien en ville de Genève du téléjournal et de la RTS est indispensable pour la conservation des emplois à Genève. Cette résolution a été rédigée par la gauche et on peut être très heureux de voir que celle-ci veut défendre les emplois à Genève dans ce cas. Il est dommage qu'elle ne l'ait pas fait concernant la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA).

Genève se sent trahie et on espère bien que le Conseil municipal et le Conseil administratif puissent s'adresser à la SSR pour peser de manière que le projet de déménagement ne soit plus du tout en vigueur. La position du Parti libéral-radical sera bien évidemment d'accepter cette résolution.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M^{me} Marie Barbey-Chappuis.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). Merci, Madame la présidente. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre désignation à la présidence. Elle rend fières toutes les femmes de ce Conseil municipal et je vous souhaite d'ores et déjà plein succès et beaucoup de courage. Manifestement, il en faudra.

La présidente. Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Le débat de ce soir tombe bien puisque plusieurs initiatives parlementaires sont à l'ordre du jour de juin des Chambres fédérales. Si Genève veut faire entendre sa voix, c'est le moment de le faire, comme le Grand Conseil l'a déjà fait à la quasi-unanimité en mai et comme le Conseil d'Etat l'a fait tout récemment; vous l'avez probablement lu aujourd'hui.

Résolution: maintien de la division «Actualités» de la RTS à Genève

Le Parti démocrate-chrétien est conscient que la SSR est confrontée à d'importants choix stratégiques. La redevance baisse, la technologie évolue et il n'est pas question de rester bloqués aux années 1960, date des débuts de la télévision à Genève. Mais le Parti démocrate-chrétien est aussi extrêmement attaché au rôle de ciment social et national de la SSR, dont M^{me} Roulet a parlé. Ce rôle, c'est la SSR elle-même qui l'avait mis en avant à maintes reprises dans le cadre de la campagne de votation sur «No Billag». En votant clairement non à cette initiative, à plus de 75% à Genève, la population genevoise – et ses autorités – n'imaginait probablement pas être si rapidement délaissée par la SSR, qui a annoncé des déménagements quasiment dans la foulée, sans proposer de contrepartie.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente d'éclaircissements sur ces déménagements, notamment leur implication économique puisque, comme M^{me} Roulet l'a rappelé également, la tour a été rénovée à grands frais il n'y a pas si longtemps. Or, la SSR bénéficie de la gratuité du droit de superficie jusqu'en 2044. Nous souhaitons donc des explications sur les raisons économiques de ce déménagement, ainsi que des garanties sur le rôle que Genève, première ville de Suisse romande, deuxième siège international de l'Organisation des Nations unies, jouera au sein de la nouvelle stratégie de la SSR. Sans manquer de respect à Lausanne – et c'est une Vaudoise d'origine qui vous le dit –, il y a une Genève internationale mais, jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas de Lausanne internationale, en tout cas pour le moment, si ce n'est du point de vue sportif, puisque Lausanne est la capitale olympique.

Dernier point: après le déménagement du *Temps*, le départ d'une partie de la *Tribune de Genève*, la centralisation romande de Tamedia, nous estimons que le déménagement de la SSR représenterait une perte de substance pour Genève, qui dépasserait d'ailleurs largement le domaine médiatique: plus de 200 emplois sont en jeu. D'un point de vue plus direct de la Ville de Genève, c'est tout un quartier qui serait impacté quant à ses bistrots, ses commerces et sa vie de quartier aux environs de la tour.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous soutiendrons cette résolution ce soir et nous vous invitons à faire de même.

M. Eric Bertinat (UDC). J'ai entendu parler de la votation sur «No Billag», lors de laquelle Genève s'était singularisée en présentant l'un des taux de refus les plus nets, d'environ 75%. Depuis ce résultat, je suppose que quelques-uns de ces votants se sont sentis trompés, au minimum – on n'emploiera pas d'autre terme – puisqu'ils ont choisi de défendre la RTS et, de manière plus générale, la SSR, en ayant une totale confiance dans les promesses qui nous avaient été faites alors que celles-ci, nous pouvons le constater aujourd'hui, n'ont pas été tenues. Faisant partie des 25% de gens ayant voté oui à «No Billag», j'avoue que cela

Résolution: maintien de la division «Actualités» de la RTS à Genève

m'amuse un tantinet de voir le résultat de toutes ces promesses qu'on nous fait votation après votation et dont on constate les dégâts.

Deuxième remarque, à l'intention des nombreux amateurs de la région du Grand Genève qui doivent peupler ce délibératif: je reste très surpris de les voir s'exciter pareillement pour le déménagement de la tour de la radio-télévision à Lausanne alors que cela se situe quand même dans le périmètre du Grand Genève qu'ils appellent tous les jours de leurs vœux, qu'ils espèrent, qu'ils souhaitent nous imposer, qu'ils souhaitent voir se construire. Mais on s'aperçoit que les cantons ne sont pas si souples, ni prêts à penser «Grand Genève»; cette résolution nous le rappelle.

Dernière remarque: cette résolution nous démontre la grande impuissance de notre délibératif. La Ville de Genève est la plus grande commune du canton, nous représentons près de la moitié de sa population et, devant les décisions prises en haut lieu, nous nous retrouvons à simplement demander au Conseil administratif de s'adresser à la SSR afin que la RTS renonce au transfert de sa division «Actualités» de Genève à Lausanne. Je me réjouis vraiment de lire la lettre que le Conseil administratif adressera à la SSR, de voir son ton et les arguments employés pour tenter de faire revenir le conseil d'administration sur sa décision.

Quoi qu'il en soit, comme je vous l'ai dit, chers collègues, l'Union démocratique du centre soutiendra cette résolution.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M. Thomas Zogg, qui demande le débat accéléré pour toutes les urgences.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 30 non contre 28 oui.

La présidente. Nous sommes saisis d'une seconde motion d'ordre, de la part de M. Pascal Holenweg. (*Brouhaha.*) «Les urgences consistant en un renvoi en commission sont votées sans débat après présentation par leurs auteurs.»

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 36 oui contre 29 non (1 abstention).

Des voix. On n'a pas entendu!

Résolution: maintien de la division «Actualités» de la RTS à Genève

La présidente. Peut-on avoir un peu de silence dans cette salle, s'il vous plaît? Il est 22 h 14, il nous reste trois quarts d'heure pour traiter douze urgences. Monsieur Olivier Gurtner, vous avez la parole.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Madame la présidente. En proposant de déménager le téléjournal à Lausanne, la SSR perd la tête et perd le nord. Pour rappel, cette société a un mandat de service public, ce qui veut dire des médias de qualité et une présence sur tout le territoire suisse. Cela implique évidemment – et cela explique pour l'instant – la présence de la radio à Lausanne et de la télévision à Genève. C'est forte de ce principe de service public que la population a refusé de dépecer la SSR, en rejetant l'initiative «No Billag» à 71,6%, un signal fort pour le service public, dixit son directeur Gilles Marchand.

Et pourtant, la SSR propose de déménager la division «Actualités» dans une banlieue rurale, peut-être même avec des toilettes sèches: elle transfère une grande partie de ses studios de Berne à Zurich. Comment expliquer la rénovation de la tour de la RTS, avec de vraies toilettes, pour mieux la vider ensuite? Comment justifier une concentration médiatique de la part d'un opérateur public? La stratégie de la SSR est une menace pour Genève, pour la pluralité de l'information, la diversité de points de vue et la cohésion entre cantons et régions. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste vous invite donc à soutenir cette résolution et à la renvoyer au Conseil administratif, car il y a urgence.

Mais il y a une autre urgence, celle du machisme en politique. En à peine une soirée, on a eu le droit d'entendre: «Cette présidence commence mal», de M. Sormanni, et «Vous n'avez qu'à démissionner», de M. Zogg. Dans une année de grève des femmes, ce *mansplaining* est absolument détestable. Si des egos masculins boursoufflés à la fierté mal placée ne peuvent supporter ceci, ils n'ont qu'à aller passer leurs nerfs ailleurs. Cette attitude ne fait pas peur; cette attitude ne fait plus peur. Aujourd'hui, c'est terminé. (*Remarques.*) Alors prenez la peine, pour une fois, de réfléchir, de vous taire, d'écouter et de respecter. Car si, comme M^{me} Barbey-Chappuis l'a dit, la présidence d'une femme rend fières toutes les femmes, eh bien l'attitude qu'on a vue ce soir, à titre d'homme, elle me fait honte! (*Applaudissements.*)

La présidente. La parole est à M^{me} Danièle Magnin.

M. Thomas Zogg (MCG). Mise en cause, Madame! Si vous avez un peu d'honneur, donnez-moi la parole, que je puisse répondre à ces propos!

Résolution: maintien de la division «Actualités» de la RTS à Genève

La présidente. Vous êtes déjà inscrit, Monsieur Zogg. Vous laissez quatre personnes parler et ce sera votre tour. Vous pouvez attendre, ou bien?

M. Thomas Zogg. On m'insulte et je n'ai pas le droit de m'exprimer? (*Brouhaha.*)

La présidente. Vous vous exprimerez en quatrième position, Monsieur Zogg. Madame Magnin, vous avez la parole.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vous remercie, Madame la présidente. Le genre n'entraîne pas de droits spéciaux. On n'a pas le droit à plus de respect en cas de manquement quand on est une femme que quand on est un homme. Ce qui a déclenché cette histoire, c'est qu'ici, au dernier rang, nous n'avons pas entendu ce sur quoi nous étions appelés à voter. Ce n'est pas une insulte de le dire. En faire tout un fromage, je trouve cela particulièrement regrettable. Je réponds ou je griffe ou j'égratigne aussi bien un homme qu'une femme; je l'ai toujours fait dans cette assemblée ou au Grand Conseil. Peu me chaut que la personne qui préside soit un homme ou une femme. Quand j'ai quelque chose à dire, je le dis et je ne le dis pas plus ou moins en fonction du genre de la personne. Nous n'avons pas entendu. Toute la salle a cru qu'il s'agissait d'une critique sur le genre de notre nouvelle présidence, ce n'est absolument pas le cas.

Les erreurs commises depuis hier s'accumulent alors que la présidente actuelle a eu un an pour se préparer à sa nouvelle fonction. (*Exclamation.*) A plusieurs reprises, Madame la présidente, vous n'avez pas donné la parole à qui la demandait. (*Protestations.*) La manière de diriger ces débats entraîne des réponses du même niveau et je suis navrée mais, aussi longtemps que nous ne serons pas respectés, nous renverrons la balle avec la même force.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. S'il est possible d'en arriver au sujet du texte en jeu... Mais, au passage, je vous félicite pour votre courage et votre patience, Madame la présidente. J'espère que votre année de présidence continuera mieux et de manière plus respectueuse que comme elle a commencé, pour vous en particulier et pour les femmes en général. La grève des femmes vient tout à fait à propos, je dois dire.

Pour parler de la RTS, le Conseil administratif s'est emparé de cette problématique. Nous avons reçu les dirigeants de la SSR et de la RTS, MM. Marchand et Crittin, il y a quelques mois pour un tour d'horizon des enjeux qui concernent

Résolution: maintien de la division «Actualités» de la RTS à Genève

le paysage médiatique suisse. On a effectivement évoqué la question du possible déménagement, car il n'est pas encore décidé, de la division «Actualités» à Lausanne.

Mais il faut aussi relever, comme Marie Barbey-Chappuis l'a fait, entre autres, la très grande hypocrisie et les injonctions paradoxales de nos parlementaires fédéraux – et j'assume de dire que cela concerne aussi certains élus de mon propre parti – parce qu'on demande tout et son contraire à la SSR. On plafonne la redevance, on se prépare à redistribuer une partie du gâteau à d'autres bénéficiaires, pourquoi pas, on lui interdit de faire de la publicité sur le web, on veut qu'elle finance des prestations publiques, ce qu'elle fait déjà, par exemple pour la production cinématographique suisse, on permet à ses concurrents, soit les chaînes de télévision étrangères, de faire de la publicité en Suisse, on lui défend d'aller sur certains marchés potentiellement lucratifs et on veut qu'elle fasse des économies, mais on ne veut pas qu'elle supprime des postes et on ne veut pas qu'elle se réorganise. Cela n'excuse pas forcément certains projets mais les Chambres fédérales feraient bien d'entendre le message du peuple qui, avec le vote sur «No Billag», a dit clairement oui au service public et non au démantèlement de la SSR. Ce paradoxe, cette hypocrisie doivent cesser à Berne.

Cela ne veut pas dire que la SSR a tous les droits mais elle est soumise aux concurrences de plateformes étrangères bien plus importantes qu'elle. Les élus de droite à Berne s'opposent à la taxation des plateformes internet et des opérateurs téléphoniques, alors que l'un des plus gros scandales de ce pays est que Swisscom, ancienne régie publique et qui l'est toujours en principe, d'ailleurs, ne contribue en rien à des tâches d'intérêt public comme la production audiovisuelle suisse. Elle s'oppose par tous les moyens à cette contribution, alors que la SSR doit le faire. Ces débats sont complexes mais je félicite le Conseil fédéral qui vient de proposer de taxer les plateformes internet comme Netflix dans le cadre du Message culture 2021-2024, pour contribuer à l'effort public. C'est une très bonne initiative.

Le déménagement de la division «Actualités» à Lausanne peut être fortement questionné, d'autant plus qu'on n'a pas vu les chiffres qui prouveraient une réelle économie et l'impossibilité d'un scénario alternatif. Aujourd'hui, avec les méthodes de communication numérique, les équipes peuvent parfaitement travailler même si elles sont physiquement localisées à Lausanne et Genève. On a l'impression que le fait de déménager ainsi relève davantage de l'attirance pour siéger à l'EPFL, un lieu prestigieux, que de réels soucis d'économie. D'autant plus que la tour de la RTS a non seulement été rénovée récemment, mais qu'elle appartient à la RTS sur un droit de superficie gratuit du Canton. J'imagine que celui-ci n'acceptera pas – je l'espère – que la tour soit commercialisée alors qu'elle bénéficie d'un droit de superficie gratuit. La RTS doit faire preuve de transparence et de concertation en tant que média de service public.

Résolution: maintien de la division «Actualités» de la RTS à Genève

Je profite de vous informer, Mesdames et Messieurs, du fait que le Conseil administratif évalue actuellement, et c'est difficile, les moyens pour la Ville de Genève de participer au soutien à une offre médiatique diversifiée et de qualité, que ce soit sur le plan des médias locaux, régionaux ou nationaux, en collaboration avec d'autres villes et cantons car nous n'y arriverons pas seuls. J'ai cru entendre M. Bertinat dire que nous étions impuissants; non, je suis persuadé que nous avons un rôle à jouer. Nous sommes la deuxième ville du pays et nous nous concertons avec les autres villes suisses et les cantons, en particulier celui de Genève. Ensemble, nous pourrons arriver à préserver un paysage médiatique diversifié en général et à faire en sorte que la RTS continue sa fonction fédératrice en Suisse romande, tout en acceptant les évolutions technologiques. Certaines ou certains parmi vous croient peut-être que nous regarderons encore longtemps la télévision à heure fixe selon un programme, comme je le faisais enfant; c'est évidemment terminé. Mais il faut que la RTS ait les moyens d'évoluer vers un contexte qui lui permette de survivre économiquement.

Cette résolution est un signal qui sera important pour aider le Conseil administratif dans sa mission.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. La parole est à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je renonce, Madame la présidente. M. Kanaan a dit exactement ce que je voulais dire sur l'hypocrisie d'une partie du monde politique, surtout de l'Union démocratique du centre, qui consiste à mettre la RTS sous pression pour ensuite venir pleurer sur le fait qu'elle ne peut pas accomplir ses missions.

M. Thomas Zogg (MCG). Je ne m'exprimerai pas sur le sujet en question, Madame la présidente. Je note que j'ai été pris à partie par M. Gurtner. Vous avez cru bon de ne pas réagir, sans me laisser de droit de réponse. En ce qui me concerne, je ne m'abaisserai pas à polémiquer avec cette personne mais je vous demande de lui transmettre que je n'ai aucune leçon à prendre de la part d'un Aristochat. (*Commentaires. M. Olivier Gurtner miaule.*)

La présidente. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de cette résolution.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (69 oui).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'adresser à la SSR afin que la RTS renonce au transfert de sa division «Actualités» de Genève à Lausanne et que la décentralisation actuelle des activités de la RTS soit maintenue.

8. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 27 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Brigitte Studer, Uzma Khamis Vannini, Pascal Spuhler et Simon Gaberell: «Antennes, rayonnements et principe de précaution: protégeons la santé de nos enfants!» (M-1316 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Cet objet a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 18 octobre 2017. La commission s'est réunie les 9 novembre 2017, ainsi que les 25 janvier et 1^{er} février 2018, sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Cristina Iselin et M. Nicolas Rey que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la responsabilité des collectivités publiques concernant le principe de précaution, de prudence et de prévention au sujet de la santé des citoyen-ne-s, et particulièrement des enfants;
- que les recherches concernant les conséquences sur la santé de l'augmentation des ondes confirment que l'exposition des enfants et des jeunes augmente les risques de tumeur au cerveau (mise en garde de l'Académie américaine de pédiatrie)²;

¹ «Mémorial 175^e année»: Développée, 3228. «Mémorial 177^e année»: Motion d'ordonnement, 53.

² Report of Partial Findings from the National Toxicology Program Carcinogenesis Studies of Cell Phone Radiofrequency Radiation in Hsd: Sprague Dawley® SD rats (Whole Body Exposures), disponible en ligne: <https://www.biorxiv.org/content/biorxiv/early/2016/05/26/055699.full.pdf>

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

- que la question de l’augmentation de la puissance du réseau (5G) est actuellement en discussion au Parlement fédéral;
 - que la Ville de Genève, en tant que ville-centre, concentre les besoins en puissance des antennes, et donc les nuisances et les risques pour la santé des habitants et des habitantes, et particulièrement des enfants;
 - que les effets potentiels sur la santé des champs magnétiques de très basse fréquence et les champs électromagnétiques de toute la gamme de fréquences sont de plus en plus présents et influencent de plus en plus notre environnement, suscitant des inquiétudes et des spéculations croissantes, et que tout le monde est aujourd’hui exposé, à des degrés divers, aux champs électromagnétiques dont les niveaux continueront d’augmenter avec les progrès de la technologie;
 - que certaines entités publiques prennent déjà en considération les effets sur l’organisme d’une exposition prolongée aux rayonnements électromagnétiques émis par les antennes et les téléphonies mobiles;
 - que la Ville de Paris s’est engagée depuis plusieurs années à prendre en compte les préoccupations de ses habitant-e-s vis-à-vis des ondes électromagnétiques («Charte relative à la téléphonie mobile»);
 - qu’il existe une loi en France (loi «Abeille») stipulant que les enfants doivent être protégés de l’exposition continue aux ondes, car leur organisme n’est pas encore mature;
 - l’appel de Reykjavik sur la technologie sans fil dans les écoles (février 2017),
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de présenter un état de la situation concernant le développement des antennes sur son territoire et des enjeux à venir;
 - de faire un état des lieux sur les mesures prises dans d’autres villes;
 - de réaliser une étude concernant plus particulièrement l’exposition des écoles, crèches, jardins d’enfants et parcs publics;
 - de proposer un règlement visant à introduire des normes de précaution aux alentours des écoles et des crèches;
 - de communiquer à ce sujet aux familles et parents concernés par la santé de leurs enfants;
 - de prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire l’exposition aux champs électromagnétiques, notamment aux radiofréquences émises par les téléphones portables, et tout particulièrement l’exposition des enfants et des jeunes;
 - en partenariat avec le Département de l’instruction publique, de la culture et du sport, étudier la possibilité qu’aucune connexion sans fil ne soit autorisée dans les bâtiments des institutions de la petite enfance et des écoles primaires;

- de prendre en compte ces questions dans la stratégie Smart City, annoncée dans les priorités du Conseil administratif de la législature 2015-2020.

Séance du 9 novembre 2017

Audition de M. Alfonso Gomez, motionnaire

M. Gomez présente brièvement les considérants de la motion M-1316. Il souligne que cette thématique est actuellement en discussion devant les Chambres fédérales. Après avoir décrit les différentes études et initiatives internationales en lien avec cette question (appel de Reykjavik, charte de Paris relative à la téléphonie mobile, loi Abeille, etc.), il s'engage à fournir tous les documents nécessaires aux membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC). Il invite les commissaires à visiter le site www.robindestoits.org qui compile de nombreux travaux de scientifiques portant sur la dangerosité des ondes et sur leur impact en termes de troubles cardiaques, d'humeur, etc.

Il aborde ensuite les invites de la motion M-1316, en expliquant qu'il s'agit de tenir compte des risques sanitaires, en particulier dans des écoles. Il précise qu'il sera difficile de s'opposer, au niveau de la municipalité, à l'avalanche de la 5G qui s'apprête à s'abattre sur la Ville; néanmoins il croit savoir que les écoles primaires ne comprennent pas de bornes wi-fi et estime donc qu'il est nécessaire d'étendre cette limitation aux ondes de téléphonie. Il conclut en expliquant que le chef de cardiologie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) organise une série de séminaires sur la question. Ce dernier vise à explorer la piste des ondes électromagnétiques afin d'expliquer les accidents vasculaires cérébraux (AVC) et les infarctus dits «blancs», c'est-à-dire inexpliqués.

M. Gomez répond ensuite aux remarques des membres de la commission.

Un commissaire précise que, s'il n'abonde pas à 100% dans le sens de M. Gomez, il pense qu'il est nécessaire de s'intéresser à la question et d'évaluer le risque éventuel pour les enfants. Il rappelle que ce genre d'inquiétudes a toujours émergé avec les nouvelles technologies; c'était notamment le cas avec les premiers téléphones mobiles en Suisse. Il demande s'il existe des études qui évaluent ces risques.

M. Gomez confirme qu'il existe des études diverses et variées reposant sur des tests réalisés sur des animaux ou des végétaux et ce, en double aveugle. Il poursuit en expliquant que le problème réside dans le fait qu'il est pour l'heure difficile de faire un lien direct entre les ondes et leurs effets néfastes. Il fait remarquer qu'il en était de même avec le tabagisme ou l'amiante. Des études démontrent qu'une forte exposition de l'oreille interne à un téléphone mobile peut entraîner un risque accru de tumeur ou d'AVC.

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

Un commissaire signale qu'il y a toujours plus de monde, notamment au sens de la nouvelle «génération numérique», rivé sur son téléphone mobile et pas forcément avec un kit mains libres. Il ajoute qu'il voit mal comment il sera possible d'interdire la 5G, qui sera 100 fois plus puissante que la 4G, et se demande quelle sera la solution, notamment pour les écoles, dans la mesure où, de nos jours, chacun peut créer son propre réseau wi-fi.

M. Gomez précise que ces ondes wi-fi viennent s'ajouter à celles de la 5G. La puissance supplémentaire de la 5G représente, pour lui, un défi important. Cela a des conséquences et il faut donc en être conscient. Il ne faut pas rater le train du progrès sans en assumer le risque en connaissance de cause et de manière objective. Il conclut en soulignant que le passage à la 5G implique une adaptation des normes en vigueur, d'où la discussion en cours devant les Chambres fédérales.

Un commissaire propose, à ce sujet, l'audition du représentant d'un institut d'études critique et non partisan et demande à M. Gomez s'il a des propositions. Une autre membre de la commission propose l'audition du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA).

M. Gomez serait intéressé à assister à cette audition. Il ajoute qu'il a eu un entretien avec un technicien particulièrement remonté contre les firmes de téléphonie mobile. Cet homme a d'ailleurs créé une société spécialisée dans la fabrication de coques permettant de limiter le rayonnement des téléphones mobiles.

Une commissaire souligne que, malgré le grand nombre d'études portant sur ce sujet, il n'existe aucune évidence scientifique permettant d'établir un lien entre les ondes et les AVC «blancs». La seule question qui demeure est celle des effets à très long terme. De nombreuses pseudo-études établissant pareil lien ne répondent en rien aux exigences de la recherche scientifique. Elle propose de transmettre aux commissaires les documents qui appuient son propos et invite les membres de la CSDOMIC à rester prudents et à n'auditionner que les personnes dont l'intégrité scientifique n'est plus à faire et en aucun cas des représentants d'entreprises qui visent à vendre des gadgets inutiles en profitant de la crédulité des gens.

M. Gomez souligne qu'il pense avoir pris toutes les cautions nécessaires. Il explique que le débat actuel est similaire à celui qui avait lieu à propos de l'amiante et du tabac en son temps et ajoute que les scientifiques eux-mêmes prennent toutes les précautions nécessaires. Il signale que les syndromes d'hypersensibilité sont aujourd'hui largement étudiés: le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi que des entités américaines définissent cette pathologie comme étant un trouble physiologique et non psychologique. L'OMS, qui d'ailleurs ne publie que très rarement des études contre le tabac, a classé ces ondes dans la catégorie des «cancérogènes possibles».

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

Le motionnaire affirme que c'est le même problème avec les perturbateurs endocriniens. Néanmoins il existe des études qui établissent des liens de cause à effet, et qu'il ne s'agit aucunement d'être antiscientifique, mais de ne pas se lancer tête baissée dans la 5G.

Un commissaire rejoint cette opinion. Cependant, il n'a jamais entendu parler d'exemples de jeunes élèves qui auraient connu des problèmes de santé en lien avec ces ondes, et pourtant la plupart des élèves sont aujourd'hui équipés de leur propre téléphone portable.

M. Gomez informe que la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Autriche ont interdit le wi-fi dans les écoles et que, selon un certain nombre d'études, il existe un lien de cause à effet, même s'il est parfois difficile à établir. L'appel de Reykjavik rassemble quelque 175 scientifiques estimant qu'il existe un problème qui ont émis des recommandations en la matière. Or, c'est simplement ce point-là qu'il dit rejoindre. Il ajoute que ce débat a également lieu dans le cadre des discussions relatives au réchauffement climatique. Il s'agit de respecter le principe de précaution.

M. Gomez confirme que le débat n'est pas aussi avancé. Il signale qu'il en va de même à propos des organismes génétiquement modifiés (OGM) même si des moratoires sont demandés.

Un commissaire demande si des cas de décès en lien avec les ondes ont été reconnus, à l'instar de ceux causés par le tabac ou l'amiante.

Le motionnaire reprend l'exemple du Dr François Mach du service de cardiologie des HUG qui commence à explorer cette piste afin d'expliquer les AVC et infarctus pour l'heure inexplicables. Néanmoins, il confirme qu'il n'existe à ce jour aucune étude qui certifie que ces ondes sont effectivement nocives, tout comme il est difficile de mesurer les dommages liés au plomb.

Un commissaire se dit sceptique. Il rappelle qu'il n'existe aucun niveau de sécurité établi à propos des ondes de téléphonie mobile. Concernant la fumée, il estime que le lien avec ses effets néfastes est facile à établir, alors que ce n'est pas du tout le cas avec la téléphonie mobile: il n'y a en effet pas des dizaines de milliers de personnes qui tombent malades à cause de ces ondes.

M. Gomez explique qu'il existe aujourd'hui une limite sur la fréquence maximale utilisée et que le débat porte sur la question de savoir s'il y a un risque à surélever le niveau comme le prévoit le passage à la 5G. Il s'agit donc de communiquer sur ces sujets sans pour autant tomber dans l'alarmisme. En outre, les invites de la motion M-1316 s'adressent au niveau de la municipalité afin de permettre à celle-ci de savoir ce qu'elle peut faire en matière de garde-fou si l'Assemblée fédérale accepte le passage à la 5G. Concernant les études, il répète qu'en 2011, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'OMS

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

a estimé que les radiations dues au groupe de fréquence des téléphones portables (Groupe 2B) comme pouvant augmenter le risque de cancer notamment du cerveau. Il conclut en déclarant qu'il ne s'agit aucunement de s'opposer au progrès.

Un commissaire fait référence à une étude australienne, lancée en 1984, qui est parvenue à la conclusion qu'il n'y avait pas d'augmentation notable du nombre de cancers du cerveau par rapport à l'augmentation, pourtant exponentielle, du nombre de téléphones mobiles dans le monde.

M. Gomez répond qu'il y a aussi des études, financées par les grandes entreprises de tabac, qui ont affirmé qu'il n'existait pas de lien entre la fumée et le cancer. En l'état actuel, il faut appliquer le principe de précaution. Un état des lieux permettrait d'éviter que les antennes ne soient trop proches des écoles, le problème étant lié à l'emplacement de ces antennes.

En l'absence de question supplémentaire, les membres de la CSDOMIC remercient M. Gomez, avant de le libérer.

Discussion et vote

Les membres de la commission ne disposant pas de suffisamment d'éléments pour prendre une décision, la proposition d'entendre le SABRA est maintenue; en effet, la CSDOMIC doit disposer de l'avis d'un expert pour se prononcer.

Une commissaire signale que la motion M-488, datant de 2004 et étudiée entre 2004 et 2007, portait sur un sujet similaire et contient des informations très intéressantes.

La présidente procède au vote de l'audition du SABRA.

Par 8 oui (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 PDC, 1 MCG et 1 UDC) contre 4 non (1 S et 3 PLR), l'audition est acceptée.

Séance du 25 janvier 2018

Lors de cette séance, la présidente propose d'auditionner M. Manuel Grandjean, directeur de l'organisation et sécurité de l'information et du Service écoles-médias (DIP). Ce dernier est en charge des questions traitées par la motion M-1316, à l'Etat de Genève.

Une commissaire fait remarquer que des auditions sur cet objet avaient été votées lors de la séance du 9 novembre 2017. Malheureusement, il semblerait le procès-verbal n'ait pas été transmis aux membres de la commission.

La présidente ne s'en souvient pas Elle soumet sa proposition d'auditionner M. Manuel Grandjean au vote.

Vote

Par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG, 1 PDC), l'audition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 1^{er} février 2018

Audition de M. Dominik Madon, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

La présidente explique que suite à l'audition des motionnaires, la CSDOMIC était partie sur des principes d'installation de la 5G et des risques potentiels que cela pouvait encourir pour les écoles à proximité. La DSIC a-t-elle prévu de faire une étude sur ce sujet?

M. Madon informe que la DSIC fournit des prestations uniquement aux collaborateurs de la Ville de Genève. Les subventionnés, en l'occurrence les crèches, ne bénéficient donc pas de leurs services (installations, matériel, etc.). En l'état, la DSIC n'a pas prévu d'étude de la sorte. Si le Conseil administratif lui demande, elle le fera. Il rapporte à ce sujet que celui-ci avait décidé, il y a plusieurs années, de ne pas installer d'antennes-relais sur les bâtiments de la Ville de Genève. L'ancien directeur de la DSIC avait également décidé de ne pas installer de wi-fi dans les écoles et les infrastructures de la petite enfance.

Un commissaire demande si la DSIC a connaissance d'un cas clinique d'une personne qui soit tombée malade à cause des antennes.

M. Madon lui répond que non. Il connaît une personne qui se dit «électro-sensible».

Cependant, il ne pense pas que la mesure statistique mentionnée soit optimale pour évaluer les éventuelles nuisances que pourraient causer les antennes.

Ce commissaire aimerait savoir de quelle année datent ces installations.

M. Madon signale que les premières antennes GSM ont été installées en 1996-1997, les antennes 3G sont arrivées en 2006-2007, la 4G en 2015 et la 5G n'est pas encore sortie. Ce standard n'est encore pas défini par les constructeurs. Les opérateurs font des essais et la norme n'est donc pas figée.

Le commissaire pense que s'il y avait eu des cas mortels, la population en aurait entendu parler, comme cela a été le cas pour le tabagisme.

M. Madon explique que le spectre de fréquences et de rayons non ionisants va de 0 hertz à 5 gigas. Les effets peuvent être nocifs pour des personnes qui y sont fortement exposées, de même que la lumière est cancérigène quand les gens s'exposent trop au soleil. D'ailleurs, la Suisse est le pays qui a le plus de cancers

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

de la peau. Beaucoup d'études ont été réalisées sur les effets nocifs des rayons non ionisants: la moitié avancent que ceux-ci ont des effets mesurables physiquement. De toutes ces études, celles payées par les opérateurs ne rapportent aucun effet; les autres, payées par des non-opérateurs disent le contraire. En conclusion, la science rapporte parfois un effet mais ne le précise pas davantage.

M. Madon précise qu'il n'a rien contre les principes de précaution mais certifie qu'il ne peut pas appuyer la motion M-1316 sur des résultats scientifiques factuels.

Une commissaire rappelle que la problématique soulevée par la motion M-1316 a déjà été étudiée en 2007 avec la motion M-488. Lors des discussions, il avait été déclaré que les effets nocifs n'étaient pas déterminables mais qu'un surplus d'antennes pouvait donner lieu à des migraines et des cancers. A partir de combien d'installations peut-on parler de risques? Elle se souvient qu'une antenne devait être installée sur des bâtiments publics il y a quelques années et que par mesure de précaution, le Conseil municipal avait décidé qu'aucune antenne ne devait être installée sur des bâtiments de ce genre, en particulier sur les écoles et les crèches. Elle pense que l'installation d'antennes sur un bâtiment touche également les bâtiments à proximité. Comment peut-on évaluer l'éventuel danger de ces antennes?

M. Madon n'a pas de réponse à sa question.

Un commissaire demande si la CSDOMIC lui a transmis le texte de la motion M-1316. Un commissaire a l'impression que la CSDOMIC discute de sujets très généraux alors que les invites des motionnaires, elles, sont assez précises. Les motionnaires demandent au Conseil administratif et plus précisément à la DSIC de faire un état de lieux complet, en comparaison avec les autres villes, et d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de résolution des problèmes qui pourraient se poser. Est-ce que la DSIC est en état de le faire?

M. Madon lui rappelle que la DSIC peut le faire uniquement si le Conseil administratif le lui demande. Puis, il fait remarquer que le placement et le développement des antennes n'est pas le problème de la Ville de Genève mais des opérateurs privés. La DSIC peut faire un état des lieux tous les ans si le Conseil municipal le souhaite mais cela ne sera pas d'une grande utilité: la Ville de Genève n'a aucune prise sur ce que vont faire les opérateurs de téléphonie. Concernant le rayonnement du wi-fi et les crèches, la Ville de Genève peut envisager d'agir sur l'électrosmog (les rayons non ionisants), mais elle ne pourra pas l'enlever puisqu'il vient d'ailleurs. Beaucoup d'antennes ne sont pas sur le territoire de la Ville et il y a toute la partie des téléphones ECT (sans fil) quotidiennement utilisés par la population. Et informe que de rester à côté d'une borne wi-fi durant un an vingt-quatre heures sur vingt-quatre procure la même quantité de rayons non ionisants que de téléphoner durant vingt minutes avec le téléphone à

l'oreille. La Ville de Genève peut donc tout à fait interdire l'installation de borne wi-fi dans les crèches, mais les rayons non ionisants demeureront. Cela n'est pas un problème informatique mais un problème de gouvernance: seul le Conseil administratif pourra avoir une emprise sur ce problème en régulant l'installation des antennes.

Cette commissaire souhaite avoir d'autres chiffres sur les conséquences nocives de l'utilisation d'un téléphone, se tenir à côté d'une borne wi-fi, etc. Réguler l'installation des antennes en Ville de Genève n'a pas de sens si tenir un téléphone à son oreille est plus nocif que de rester à côté d'une borne wi-fi.

M. Madon précise informe qu'une étude a mesuré le champ électrique de différents objets. L'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant définit une valeur limite de 61 volts par mètre. Se trouver à 50 cm d'un émetteur GSM revient à s'exposer à 50 volts par mètre. Plus la distance est grande, plus les volts par mètres décroissent et cela de façon exponentielle (décroissance au carré). L'ampoule de basse consommation dégage 10 volts par mètre, le smartphone 6 volts par mètre, la borne wi-fi 0,3 volts par mètre, les téléphones sans fil sur les lignes fixes 1,8 volts par mètre. Dans cette pièce, il faut compter l'émission des objets suivants: la borne wi-fi, les ordinateurs dont la puissance d'émission est plus importante que celle de la borne wi-fi, ainsi que de l'électrosmog dû aux différentes antennes relais et les différents téléphones. Si la Ville de Genève veut prendre des mesures de précaution pour les crèches, celles-ci seront extrêmement coûteuses (installation de fils d'aluminium). M. Madon ne connaît cependant pas les résultats de l'adoption de telles mesures. La DSIC est chargée de mettre en œuvre les projets tout en respectant l'ordonnance fédérale, mais ses employés ne sont ni chercheurs dans le domaine, ni médecins, ni scientifiques. Il est donc un peu emprunté pour aider le Conseil municipal sur ce terrain-là.

Cette commissaire demande le document cité sur l'étude sur les champs électriques.

Une commissaire demande aux membres de la commission de ne pas charger la DSIC de réaliser des travaux statistiques et universitaires dans le domaine: d'une part, ce n'est pas son travail, ce service exécute ce que le Conseil administratif lui demande, et d'autre part, il existe une multitude d'études dans différentes langues sur le sujet. Elle trouverait dommage que la DSIC y perde son temps.

Les questions étant terminées, la présidente salue et libère M. Madon.

Discussion et vote

La présidente rappelle ensuite que la CSDOMIC avait voté une audition pour cette motion.

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

Une commissaire suggère d'annuler cette audition.

La présidente soumet cette proposition au vote.

Par 10 oui (1 UDC, 4 S, 3 PLR, 2 PDC) contre 4 non (2 MCG, 2 EàG) et 1 abstention (Ve) la suppression de l'audition est acceptée.

La présidente invite les commissaires à prendre position sur cette motion.

Un membre du Mouvement citoyens genevois considère que le principe de précaution n'est pas à négliger. La motion demande également que des études soient réalisées sur les effets néfastes des champs électromagnétiques sur les individus et les enfants. Etant donné le clivage scientifique sur le sujet, il suggère de faire appel à une entité neutre.

Une représentante du Parti socialiste informe qu'il existe de nombreuses études sur les effets des ondes sur les individus et qu'aucune étude actuelle n'a pu mettre en évidence le moindre effet de causalité entre les ondes et des maladies quelconques (migraines, cancers du cerveau, etc.). La seule chose intéressante relevée par les études est que la technologie n'existe pas depuis suffisamment longtemps pour faire des conclusions définitives. Par ailleurs, la crainte des autorités publiques à ce sujet n'est pas appropriée étant donné l'enjeu scientifique du domaine. Elle recommande de refuser la motion afin de ne pas donner de terrain à ce genre de théories.

Un membre du Parti démocrate-chrétien estime qu'il ne relève effectivement pas des compétences de la Ville de Genève de demander la réalisation d'études à ce sujet. M. Madon a bien fait comprendre à la CSDOMIC qu'il n'avait pas de réponses aux questions que les commissaires lui ont posées. A partir de ce moment, il recommande à la commission de ne pas persister dans cette voie-là.

Le représentant du Mouvement citoyens genevois affirme que pour son groupe, les effets des ondes sur les individus et les dommages corporels qu'une exposition à celles-ci pourrait causer ne sont pas avérés. L'audition de ce soir a clairement démontré que l'utilisation de smartphone est beaucoup plus néfaste que l'exposition aux antennes. S'il faut lutter contre quelque chose, c'est donc contre l'utilisation des smartphones. D'ailleurs, M. Paganì aurait également déclaré en séance plénière que de coller son smartphone à l'oreille est néfaste et que beaucoup de personnes utilisent aujourd'hui des oreillettes pour lutter contre ce problème. En conclusion, l'Union démocratique du centre refusera la motion M-1316 pour ces raisons.

Une représentante du groupe Ensemble à gauche constate que la motion M-1316 ne concerne pas que le wi-fi mais aussi les téléphones portables. L'augmentation de la puissance du réseau à la 5G est actuellement en discussion au Parlement fédéral. Il est donc important d'en connaître les conséquences. Cette

motion soulève beaucoup d'inconnues et la CSDOMIC veut la refuser sous prétexte qu'elle ne sait pas. Elle s'inquiète de la démarche adoptée par certains commissaires. Si la CSDOMIC avait voulu s'informer sur le sujet, elle aurait fait les auditions initialement prévues afin de savoir si des règlements préconisent de ne pas installer d'antennes sur les crèches, si la Ville de Genève prend toutes les mesures pour réduire l'exposition aux champs électromagnétiques notamment aux radiofréquences émises par les téléphones portables, etc. Plusieurs demandes émanent de la motion M-1316. La CSDOMIC peut tout à fait en supprimer certaines mais plusieurs d'entre elles doivent être soumises au Conseil administratif, comme l'information aux parents par exemple.

Un représentant du Mouvement citoyens genevois constate que les membres du groupe socialiste avancent que 100% des études scientifiques montrent qu'il n'y aurait aucun lien entre les problèmes de santé et les champs électromagnétiques. Cela est complètement faux, et M. Madon a démontré le contraire. Les études mandatées par les opérateurs ne rapportent effectivement aucun effet, mais les études mandatées par les non-opérateurs montrent le contraire. Si la CSDOMIC refuse ce texte, elle dit aussi à quel point la santé de la population est peu importante pour les autorités publiques. Il suggère de mandater une entreprise neutre pour réaliser les études demandées par la motion. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra donc la motion M-1316 et recommande à ses camarades d'en faire de même.

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que l'arrivée de la radio hertzienne au XX^e siècle avait également suscité beaucoup de craintes. Il pense qu'une installation mal faite peut provoquer des tumeurs. D'ailleurs, il y a de plus en plus de cas de tumeurs cancéreuses dans le monde et cela chez des individus de plus en plus jeunes. Genève ne pourrait-elle pas supprimer les antennes et les installer sous terre? Les canaux existent et il ne serait pas compliqué pour les Services industriels de Genève (SIG) de tirer des câbles. Il va également dans le sens de son collègue du Mouvement citoyens genevois et soutiendra la motion M-1316.

Un membre du Parti libéral-radical invite les commissaires à prendre connaissance du document «Téléphonie mobile: guide à l'intention des communes et des villes» téléchargeable sur le site de la Confédération et réalisé par l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Il les invite également à lire le rapport du Grand Conseil sur la motion M 1390 A, «Antennes et téléphonies mobiles». Celui-ci détaille une grande quantité d'auditions et d'études réalisées sur le sujet. Ainsi, dire que le travail n'a pas encore été fait et que la CSDOMIC vote cet objet sans réellement connaître le sujet est faux. Cela a déjà été fait et continue à être fait tant par la Confédération que par le Canton de Genève. L'OFCOM fait régulièrement des études sur les conséquences des antennes et de la téléphonie mobile en Suisse.

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

Un membre de l'Union démocratique du centre rappelle que la Constitution genevoise prévoit que l'activité publique «doit être pertinente, efficace et efficiente» (article 9, alinéa 4). Faire une étude pour démontrer un effet déjà démontré ou invalidé va à l'encontre de ces principes.

La présidente soumet la motion M-1316 au vote.

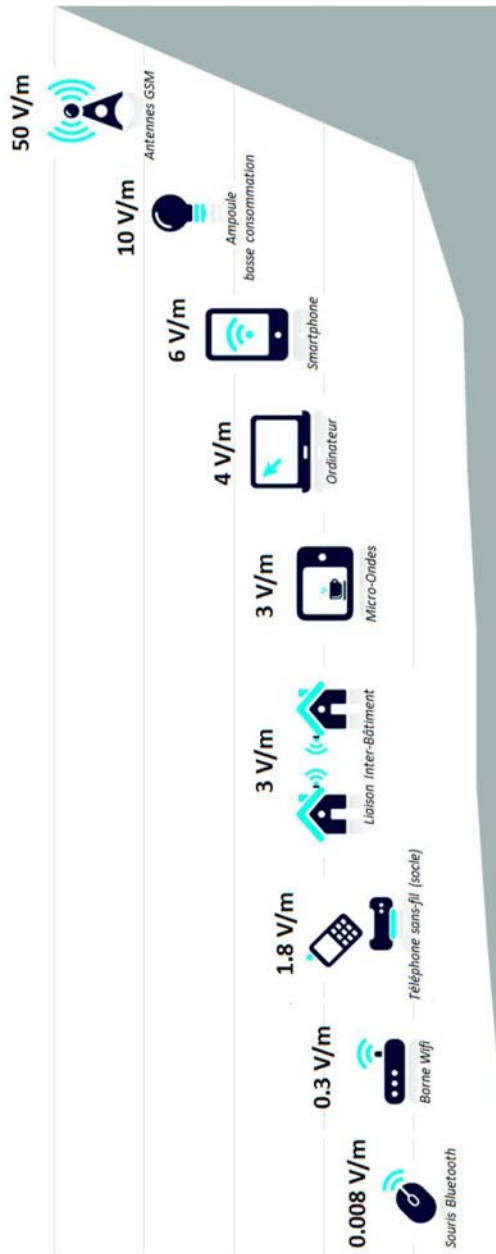
Par 9 non (3 PLR, 1 UDC, 3 S, 2 PDC) contre 5 oui (2 EàG, 2 MCG, 1 Ve) et 1 abstention (S), la motion est refusée.

Annexes:

- tableau comparatif des rayonnements
- rapport de la motion M-488 A (à consulter sur internet)

D'autres renseignements à ce sujet sont disponibles sur le site de la Ville de Genève (Thèmes – Environnement urbain et espaces verts – Accès wi-fi – wi-fi et sécurité, ou – wi-fi et santé) où on trouve d'autres liens intéressants.

SÉANCE DU 5 JUN 2019 (soir)
Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques



Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (EàG). Même en tant que rapporteuse, on peut penser qu'il s'est passé des choses bizarres en commission lors du traitement de cette motion. En novembre 2017, on a accepté des auditions et on y a renoncé en janvier 2018... Résultat: nous n'avons pas eu les informations nécessaires pour faire notre travail correctement. Les auditions demandées étaient celles d'un médecin, qui puisse nous parler des dangers des antennes pour la santé, et d'un spécialiste des champs électromagnétiques.

Parmi les sources d'électromagnétisme, une souris Bluetooth dégage 8 millièmes de volt par mètre; une borne wi-fi, 0,3 volt par mètre; un téléphone sans fil sur ligne fixe, 1,8 volt par mètre; des liaisons entre immeubles, 3 volts par mètre; un micro-ondes, 3 volts par mètre; un ordinateur, 4 volts par mètre; un smartphone, 6 volts par mètre, c'est plus violent qu'un micro-ondes; une ampoule basse consommation, 10 volts par mètre; une antenne, 50 volts par mètre, et je parle des antennes qui étaient là pour la 3G et la 4G, pas des antennes pour la 5G qui sont environ cinquante fois plus puissantes.

Nous voulons mettre des antennes à proximité de lieux où il y a des enfants... On a dû se battre pour ne pas mettre d'antennes sur les écoles! On doit chaque fois faire en sorte qu'on n'en installe pas; il faudrait que la Ville puisse demander qu'on y renonce dans certaines zones. En plus, ces antennes sont posées sans demander l'avis des gens, qui ne sont même pas informés qu'il y aura une antenne sur le toit de leur immeuble. Il y a quand même un souci: nous n'avons pas pu examiner tous ces problèmes, puisque la commission a finalement décidé qu'il n'était pas nécessaire de consulter des experts pour en parler, on savait bien que les études ne prouvaient rien! Et que donc il n'était pas utile de consulter des spécialistes...

M. Alfonso Gomez (Ve). Je remercie M^{me} Ecuyer de son introduction qui dénote assez bien l'état d'esprit dans lequel – vous comprendrez aisément la conclusion de mes propos – la commission a travaillé. Croyez-moi, je le regrette.

Nous avons présenté cette motion il y a deux ans et, à l'époque, peu de gens parlaient de la 5G. On commençait à évoquer cette nouvelle technologie. Aujourd'hui, il est clair que moult études, comme cela vient d'être rappelé par M^{me} Ecuyer, insistent sur la dangerosité de ces antennes, ou en tout cas la questionnent: 230 scientifiques de 40 pays ont exprimé leur préoccupation sérieuse concernant l'accroissement permanent et universel de l'exposition aux champs électromagnétiques par les technologies sans fil.

Au-delà de ça, la 5G nous posera un certain nombre de problèmes: il y a 36 000 antennes dans notre pays aujourd'hui et, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la demande d'urgence, la 5G nécessitera au moins 15 000 antennes supplémentaires pour interconnecter les différents objets que cette nouvelle technologie propose.

Ce matin, si vous avez écouté la radio, vous avez entendu que les pouvoirs publics s'en préoccupent enfin, sauf la Confédération. J'y reviendrai certainement. Suivant les Cantons de Lucerne et du Tessin, le Canton de Fribourg a décidé de soumettre toute demande de nouvelle installation d'antenne à l'octroi d'un permis de construire, afin de permettre à la population de savoir, au moins, où sont ces antennes et de faire éventuellement opposition, même si on nous dit que le pouvoir de limiter leur installation est relativement réduit. Cette motion, refusée par la commission mais que je vous demande d'accepter en séance plénière, Mesdames et Messieurs, a la volonté d'accroître la transparence envers nos concitoyennes et concitoyens. Ces derniers ont souvent l'impression d'être mis devant le fait accompli des opérateurs qui, sentant le danger, dépensent des dizaines de millions de francs en frais publicitaires. La motion demande donc que le Conseil administratif prenne des mesures rapidement et mette en œuvre les moyens à sa disposition pour freiner le développement de la 5G, principalement autour des écoles, évidemment. Si nous devons écrire cette motion aujourd'hui, nous ne le ferions pas de la même manière; je rappelle qu'elle date de 2017. Elle demande plus de transparence, mais aussi qu'on applique le principe de précaution. Même si nous n'en parlons pas directement, c'est un texte de défiance à l'égard de la 5G. C'est le moins que l'on puisse dire.

Mais elle soutiendra aussi la résolution R-242 sur l'urgence climatique, que nous avons approuvée le 16 mai 2019. En effet, la 5G ne pose pas seulement un problème sanitaire – c'est ce que disent un certain nombre d'études et de scientifiques – mais également quant au réchauffement climatique et à l'écologie. L'utilisation de la 5G nécessitera un changement énorme des iPhone, des *data centers*, des routeurs... Ce n'est même plus une obsolescence programmée, mais planifiée, avec toutes les incidences imaginables sur nos terres rares et nos matières premières. Le dernier point que j'aimerais souligner, c'est que la 5G impliquera une utilisation accrue d'énergie. Selon des études des opérateurs eux-mêmes, cette augmentation se chiffre entre 150 et 170% d'ici à 2026.

Pour des questions sanitaires et écologiques, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette motion et de donner ainsi un message non seulement à nos concitoyennes et concitoyens, mais aussi au Conseil administratif: qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher l'installation des antennes 5G sur notre territoire. (*Applaudissements.*)

M. Ulrich Jotterand (S). Cette motion est l'exemple même de ce qu'il ne faudrait peut-être pas faire et les travaux de la commission, ainsi qu'en témoigne le rapport, n'ont pas permis de sortir des difficultés que les invites comprennent. Au préalable, il est nécessaire de rappeler quelques éléments qu'il convient de garder à l'esprit lors du débat.

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

Tout d'abord, cette problématique des antennes 5G est devenue un pataquès en raison de la gestion calamiteuse de ce dossier par la Confédération. Mais c'est aussi cette dernière qui a la haute main sur la gestion de ce dossier, non les cantons, non les communes. Par ailleurs, pour nous, socialistes, la course technologique effrénée présente plus de problèmes que d'intérêt. Des auteurs comme Antonio Casilli ont bien montré, dans leur domaine respectif, les aspects funestes de cette fuite en avant, trop souvent présentée comme «nécessaire», voire «naturelle», avec tous les guillemets qu'il convient de mettre à ces termes. C'est aussi une course échevelée au profit, dont le secteur des télécommunications est friand, et il serait, entre guillemets aussi, absolument indispensable de mettre en place cette 5G et normal de faire le forcing... Les socialistes sont évidemment en désaccord profond avec ces recherches de profit sans limite.

Ces avancées technologiques présentent aussi des aspects positifs. Qui imaginerait aujourd'hui travailler sans messagerie, sans Internet? Mais nous ne sommes pas dupes non plus des formes de management bureaucratique que ces technologies autorisent, la mise sous pression du personnel, des sources de problèmes en termes de santé, de souffrance, d'addiction...

Vous aurez compris que le Parti socialiste est très critique sur nombre d'aspects technologiques et n'est pas près de se laisser embarquer par n'importe quel discours de prétendu progrès. Cela ne veut pas dire non plus que nous prenons les propos catastrophistes des opposants pour argent comptant, des propos qui alimentent en permanence l'inquiétude de la population. Nous sommes des politiciens, miliciens pour quelques années, et non des chercheurs spécialisés dans le domaine des ondes non ionisantes. Dans *Le savant et le politique*, Max Weber rappelle qu'un politicien peut se laisser porter par ses passions alors qu'il devrait avoir l'esprit critique et la distance nécessaire. Par conséquent, nous devons aussi renoncer à des arguments d'autorité, trop faciles, en brandissant telle ou telle recherche. Nous devons prendre en considération des éléments factuels et qui, dans la mesure du possible, font consensus.

Quelques exemples d'autres difficultés rencontrées. Avez-vous perçu des discours différents en Suisse et en France à propos de la 5G? Je ne le crois pas, alors que le rayonnement autorisé des antennes en Suisse est dix fois inférieur à celui qui est admis en Europe. Osons une comparaison automobile pour nos collègues du fond de la salle: pouvoir rouler à 100 km/h sur une autoroute serait la même chose que rouler à 10 km/h. Bien évidemment, ces différences importantes sont oubliées, notamment dans la motion.

Autre élément factuel: le rayonnement d'ondes subi par l'utilisateur d'un smartphone provient des antennes à hauteur de 10%, contre 90% dus à l'utilisation de l'appareil par la personne. La motion se préoccupe d'abord de ces 10%...

Un autre considérant pose problème: l'augmentation de la puissance du réseau n'est plus à l'ordre du jour. Celle-ci a été réglée aux Chambres fédérales.

Autre point: la santé des enfants utilisateurs de smartphone est fréquemment abordée dans les médias, à l'école, avec les élèves et les parents, notamment en raison des questions de santé, de pédagogie et d'enseignement que cela peut entraîner. Il faut savoir que les élèves de Genève, tant à l'école primaire qu'au cycle d'orientation, dans l'enseignement obligatoire donc, ne sont pas autorisés à utiliser leur téléphone dans le cadre scolaire. Aucun établissement de la scolarité obligatoire n'a de réseau wi-fi.

Enfin, la quantité de rayonnement mesurée dans l'espace public en Suisse a augmenté dans de très faibles proportions ces quinze dernières années, malgré l'augmentation importante du nombre d'utilisateurs.

La motion fait référence à l'association Robin des toits. Il faut savoir que celle-ci a été fondée par un artiste peintre, excellent par ailleurs dans son domaine, qui en est resté très longtemps le président, puis le porte-parole. Je ne suis pas certain que ses compétences soient les plus sûres pour acquérir une expertise dans ce domaine scientifique. Pour ma part, j'ai quelques doutes. Ils ont encore augmenté quand j'ai vu que l'un des parrains de cette association était un pédagogue émérite.

Tout cela pour dire que, si appui des socialistes il y a, il est critique et que certains d'entre eux s'abstiendront.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Avant de donner la parole à MM. Sormanni, Bertinat, M^{me} Ecuyer et M. von Arx, je précise que je souhaite faire voter cet objet avant de lever la séance. Il est 22 h 40. Nous terminons normalement dans vingt minutes mais nous dépasserons si les prises de parole et le vote ne sont pas terminés. Je vous remercie et je passe la parole à M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Comme il l'a fait en commission, le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette motion parce qu'il considère que le principe de précaution doit s'appliquer. Il est vrai que le Conseil municipal n'a pas tellement de pouvoir dans ce domaine et ce n'est pas au niveau de la municipalité qu'on mandatera des experts pour faire les études nécessaires. Mais on doit apporter la voix de la Ville de Genève, tel que cela a été fait au Grand Conseil où la motion M 2538 a été lancée par le Parti démocrate-chrétien et largement soutenue pour l'essentiel, y compris par les socialistes.

Quelle ne fut pas ma surprise en découvrant, nonobstant ce que notre collègue vient de dire, à la page 10 du rapport, que j'ai pris la peine de lire: «Une représentante du Parti socialiste informe qu'il existe de nombreuses études sur les

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

effets des ondes sur les individus et qu'aucune étude actuelle n'a pu mettre en évidence le moindre effet de causalité entre les ondes et des maladies quelconques (migraines, cancers du cerveau, etc.). La seule chose intéressante relevée par les études est que la technologie n'existe pas depuis suffisamment longtemps pour faire des conclusions définitives. Par ailleurs, la crainte des autorités publiques à ce sujet n'est pas appropriée étant donné l'enjeu scientifique du domaine. Elle recommande de refuser la motion afin de ne pas donner de terrain à ce genre de théories.» Je suis assez surpris de voir le Parti socialiste, même s'il change à moitié d'avis ce soir, tenir ces propos, alors qu'il criait l'inverse au Grand Conseil. Une fois de plus, on hurle avec les loups.

On s'aperçoit que cette motion précurseur, puisqu'elle date d'il y a deux ans, posait les vrais enjeux. Personne ne dit ici absolument qu'il y a des risques mais la question doit être posée, on doit appliquer le principe de précaution et faire en sorte que la Confédération fournisse ces études. On n'aura jamais de certitude absolue dans un sens ou dans l'autre. Le même débat s'était déjà posé lors de la 4G et des autres avancées technologiques, mais on doit être prudents. Que la Ville vienne de conserve avec le Canton et d'autres en Suisse pour appeler à la prudence! Attendons ces études avant de nous prononcer définitivement.

Je relève quand même en passant que, lorsque nous avons eu ce débat au Grand Conseil, le magistrat qui s'en occupe, M. Hodgers, nonobstant le fait que je l'aime bien, nous a dit qu'il n'avait pas encore vu une seule demande de pose d'antenne 5G sur son bureau. Balivernes! Le lendemain, dans la *Tribune de Genève*, on voyait les monteurs de Swisscom en train d'installer une antenne 5G à Genève. L'hypocrisie n'a donc pas de limite, je voulais le relever, mais je vous invite néanmoins, Mesdames et Messieurs, comme le Mouvement citoyens genevois l'a fait au Grand Conseil et comme il le fera au Conseil municipal – il est cohérent –, à accepter cette motion, de façon que nous prenions les dispositions de prudence les plus élémentaires, et je vous en remercie.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Au vu de l'heure et du fait que beaucoup de gens ont déjà pris la parole, le bureau a décidé de clore la liste. A vous, Monsieur Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Madame la présidente. Le titre de cette motion, «Antennes, rayonnements et principe de précaution: protégeons la santé de nos enfants!», est un souci que nous partageons sans doute tous, mais que nous abordons avec des sensibilités différentes. Nous l'avons relevé en écoutant l'un ou l'autre de mes collègues qui ont pris la parole. Il y a un discours catastrophiste chez les Verts, comme il y a un discours inverse du côté des opérateurs ou des partisans de la 5G.

On le retrouve très bien expliqué en page 7 du rapport. La commission a auditionné M. Dominik Madon qui relevait que les études se contredisent: «De toutes ces études, celles payées par les opérateurs ne rapportent aucun effet; les autres, payées par des non-opérateurs, disent le contraire. En conclusion, la science rapporte parfois un effet mais ne le précise pas davantage. / M. Madon précise qu'il n'a rien contre les principes de précaution mais certifie qu'il ne peut pas appuyer la motion M-1316 sur des résultats scientifiques factuels.» C'est dire l'incapacité que nous avons aujourd'hui à nous prononcer de manière certaine sur les dégâts qu'on peut prêter à ces antennes 5G.

De ce sujet, on peut simplement déduire qu'il y a des taux distincts, à savoir la limite d'exposition et la limite d'émission des antennes. Il faut savoir que cette dernière est dix fois plus stricte en Suisse que dans d'autres pays, c'est-à-dire qu'elle est extrêmement serrée dans notre pays. Et, pour continuer à faire la différence entre ces deux limites, 90% de l'exposition personnelle aux champs électromagnétiques est attribuable à l'utilisation des appareils par l'utilisateur final, et non à l'infrastructure.

Aujourd'hui, bien malin qui pourra répondre au débat sur l'installation des antennes 5G! Tout ce qu'on sait, c'est que l'usage que l'on fera de ces antennes – avec nos portables, nos téléphones, nos ordinateurs, nos tablettes, avec tout ce que vous voulez, et les bornes wi-fi – est le plus dangereux, parce qu'il cumule tous les appareils qu'on utilise en même temps. Les sources d'émission deviennent alors extrêmement dangereuses et les valeurs mesurées seront évidemment importantes.

La motion garde tout son sens, même si on n'arrive pas à se déterminer sur les antennes elles-mêmes. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de la refuser, comme le commissaire de l'Union démocratique du centre l'avait fait en commission, je vous propose – pour dire à peu près la même chose que M. Sormanni, c'est-à-dire: prudence! – de modifier les invites, en n'en gardant que trois.

Projet d'amendement

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réaliser une étude concernant les valeurs d'exposition auxquelles sont soumis les enfants des écoles, des crèches, des jardins d'enfants et des parcs publics;
- si l'Assemblée fédérale accepte le passage à la 5G, de proposer un règlement visant à introduire des normes de précaution aux alentours des écoles et des crèches;

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

- de communiquer à ce sujet aux familles et parents concernés par la santé de leurs enfants.

Cet amendement garde l'idée d'une étude sur les valeurs d'exposition, puisque ce sont elles qui présentent un danger. Il envisage un règlement en cas de passage à la 5G. Enfin, ce qui me semble le plus important, il prévoit de communiquer à ce sujet. Nous sommes, responsables et élus, soucieux de pouvoir informer le public de ces dangers puisque nous n'arrivons pas à nous décider sur l'installation elle-même des antennes. Nous savons aujourd'hui que l'usage des appareils est dangereux et que les parents sont souvent démunis face à des enfants qui passent la plupart de leurs journées les yeux rivés sur leur display. C'est l'occasion de faire un peu d'éducation et d'information.

M^{me} Annick Ecuyer (EàG). La 5G, ce sont des ondes millimétriques. Celles-ci, aux fréquences utilisées par la 5G, ont déjà des effets connus, notamment des effets thermiques: la température de la surface touchée augmente, même si cela ne pénètre pas forcément beaucoup l'organisme. Ces effets sont employés dans les armes américaines appelées *Active Denial System* et provoquent des sensations de brûlure intense chez les personnes exposées. La 5G n'est donc pas sans effets. On sait déjà que certains d'entre eux sont possibles. Ces effets thermiques toucheront également l'environnement où les antennes sont placées.

Le principe de précaution voudrait ici qu'on évite d'installer des antennes dans un contexte où l'expérience des effets sur l'organisme de l'être humain se fera finalement dans la nature et sur la population en général. Sur la base de ce principe, Ensemble à gauche soutiendra la motion.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Difficile de parler en fin de parcours. Il nous reste dix minutes, je crois. Pour faire bref, je vous recommande l'article que j'ai lu dans *Le Temps* du 26 mars 2019, signé par Anouch Seydtaghia, excellent journaliste spécialisé dans l'éco/finance et les nouvelles technologies: «5G et santé: dix points pour comprendre». Il vous répondra sur toutes les questions liées aux effets de la 5G sur la santé.

Il fait état des 42 000 signatures de la pétition en ligne contre la 5G, des groupes très actifs sur Facebook et de la demande de moratoire exigé par les Verts vaudois et le Parti démocrate-chrétien genevois, très actif au Grand Conseil et qui a été suivi par presque tous les partis. Vous imaginez donc, Mesdames et Messieurs, que nous soutiendrons cette motion et son renvoi au Conseil administratif. L'amendement proposé par M. Eric Bertinat et l'Union démocratique du centre est intéressant parce qu'il y a beaucoup de points soulevés et proposés par la motion. Il faut savoir qu'un moratoire et une étude de l'Organisation mondiale

de la santé ont été demandés au niveau cantonal. Ce niveau est important pour nous, même s'il est essentiel que la Ville se soucie des différents éléments.

La 5G génère beaucoup d'inquiétude, mais il y a aussi beaucoup de fantasmes dus à de la méconnaissance. Aucun gros changement n'est réellement prévu par rapport à ces antennes. Les rayonnements ne sont pas forcément plus intenses. Nous attendons des réponses plus précises des scientifiques, que nous n'avons pas encore. L'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant fixe des limites nettement plus basses que celles imposées dans l'Union européenne; c'est aussi une grande différence entre la Suisse et différents Etats.

Il faut bien dire aussi que la Suisse essaie de se positionner en avance, bien entendu, mais que le mouvement est de plus en plus important. Les technologies progressent dans d'autres pays. Nous sommes dans des marchés concurrents, qu'on ne peut pas ignorer.

Comment expliquer la différence mesurée entre les limites? L'article précité vous donne des réponses.

La 5G créera-t-elle de nouvelles ondes? On dit: pas encore. Ces ondes sont à peine plus importantes. Ce sont surtout les appareils mobiles que nous utilisons qui sont les plus dangereux. D'ailleurs, à ce sujet, et j'en terminerai là, l'OMS a classé les champs électromagnétiques produits par les téléphones portables dans la catégorie des cancérogènes possibles pour l'homme. On lit dans l'article qu'Andreas Hottinger, responsable de la consultation spécialisée des tumeurs du système nerveux au service d'oncologie médicale au CHUV, se veut rassurant: «La catégorie dans laquelle l'OMS a classé les champs électromagnétiques correspond à une catégorie dans laquelle le risque cancérogène est globalement faible mais n'est ni démontré, ni complètement exclu.»

Comme les Verts l'ont dit ce soir, il est important que nous donnions un signal en acceptant cette motion. Il faut encourager ces moratoires cantonaux que nous attendons et manifester notre inquiétude pour obtenir des réponses les plus claires possible de la part des autorités, fédérales d'abord.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je serai court, Madame la présidente, mais il y a un certain nombre de choses que je ne peux pas laisser passer. Quand j'entends le Parti socialiste dire qu'il n'y a pas de certitude scientifique alors que, dans le même temps, la Fédération des médecins suisses s'oppose à l'augmentation de la puissance des antennes-relais dans notre pays à travers la 5G, je suis quand même consterné.

La commission aurait certainement dû prendre connaissance de plusieurs études. Qu'elle ne l'ait pas fait alors que 230 scientifiques dans une quarantaine

Motion: exposition aux rayonnements électromagnétiques

de pays se disent préoccupés par la 5G de manière sérieuse, les bras m'en tombent. Je suis très surpris qu'on n'ait pas pris le temps de voir qu'il y a des études scientifiques qui établissent très clairement l'effet des champs électromagnétiques sur les organismes vivants et que le niveau d'exposition, quoique bien en dessous des valeurs internationales, reste préoccupant.

Je passerai outre à l'attaque contre le responsable de l'association Robin des toits. Il y a quand même des scientifiques qui se sont exprimés là-dessus!

Dans l'attitude que j'ai observée tout à l'heure, je perçois un refus de voir la réalité en face, un peu comme, à l'époque, sur le tabagisme ou l'amiante. Je n'ai rien entendu sur l'urgence climatique, qui est pourtant fondamentale, alors que nous avons approuvé une résolution à ce sujet dans cette enceinte, ni sur l'obsolescence, que nous avons citée tout à l'heure, pas plus que sur la consommation d'énergie. Accepter une résolution, c'est bien. Cependant, maintenant que nous arrivons à des mesures concrètes, c'est le moment de démontrer qu'on n'a pas seulement de bonnes intentions mais aussi une claire volonté d'agir face à l'urgence climatique et à des problématiques de santé.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'accepter cette motion afin de la renvoyer au Conseil administratif.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Bertinat, vous avez déjà parlé de vos amendements. Vous voulez encore expliquer quelque chose?

M. Eric Bertinat (UDC). Je vois qu'il se fait tard, Madame la présidente. C'était simplement pour préciser, afin qu'il n'y ait pas de contestation une fois le vote fait, que mon projet d'amendement vise bien à supprimer toutes les invites de la motion et à les remplacer par les trois demandes que j'ai formulées. Celles-ci sont initialement dans la motion; je les ai simplement retouchées pour les coller à l'actualité, puisque la motion date un peu. Il s'agissait de la dépoussiérer, certaines invites ne servant plus à rien en l'état actuel du débat.

Mis aux voix, l'amendement de M. Bertinat est refusé par 31 non contre 28 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 42 oui contre 17 non (3 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un état de la situation concernant le développement des antennes sur son territoire et des enjeux à venir;
- de faire un état des lieux sur les mesures prises dans d'autres villes;
- de réaliser une étude concernant plus particulièrement l'exposition des écoles, crèches, jardins d'enfants et parcs publics;
- de proposer un règlement visant à introduire des normes de précaution aux alentours des écoles et des crèches;
- de communiquer à ce sujet aux familles et parents concernés par la santé de leurs enfants;
- de prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire l'exposition aux champs électromagnétiques, notamment aux radiofréquences émises par les téléphones portables, et tout particulièrement l'exposition des enfants et des jeunes;
- en partenariat avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, étudier la possibilité qu'aucune connexion sans fil ne soit autorisée dans les bâtiments des institutions de la petite enfance et des écoles primaires;
- de prendre en compte ces questions dans la stratégie Smart City, annoncée dans les priorités du Conseil administratif de la législature 2015-2020.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les nouveaux objets suivants:

- M-1444, de *M^{mes}* et *MM.* Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Marie-Pierre Theubet: «Pour ne pas être à la traîne en matière de lutte contre le dérèglement climatique: un «plan climat» avec des mesures concrètes!»;
- M-1445, de *M^{mes}* et *MM.* Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Antoine Maulini, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek et Anne Carron: «Pour une égalité de fait en Ville de Genève»;
- M-1446, de *M^{mes}* et *MM.* Omar Azzabi, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Tobias Schnebli, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux: «Pour une réponse aux besoins dans la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s en Ville de Genève»;
- M-1447, de *M^{mes}* et *MM.* Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Michèle Rouillet, John Rossi, Guy Dossan, Nicolas Ramseier, Véronique Latella et Pierre de Boccard: «Commémoration du bicentenaire de l'indépendance grecque au Palais Eynard»;
- M-1448, de *M^{mes}* et *MM.* Simon Brandt, Michel Nargi, Patricia Richard, Rémy Burri, Georges Martinoli, John Rossi, Michèle Rouillet, Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Véronique Latella, Nicolas Ramseier et Pierre de Boccard: «La roue tourne sur Genève»;
- M-1449, de *M^{me}* et *MM.* Pascal Spuhler, Simon Brandt et Anne Carron: «Materne ta vie!»;
- PRD-210, de *M^{mes}* et *MM.* Eric Bertinat, Marie-Pierre Theubet, Martine Sumi, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez, Amar Madani et Sophie Courvoisier: «Refonte du règlement du Conseil municipal»;
- PRD-231, de *M^{mes}* et *MM.* Tobias Schnebli, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Ariane Arlotti, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Maria Casares, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Ahmed Jama et Emmanuel Deonna: «Un soutien concret de la Ville de Genève pour l'accueil et la création de logements pour migrants et réfugiés»;
- R-246, de *M^{mes}* et *MM.* Ariane Arlotti, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Ulrich Jotterand, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Omar Azzabi et Antoine Maulini: «Illustrons-nous de manière parfaitement égalitaire dans nos rues».

10. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations écrite et orale suivantes:

- IE-87, de *M. Pierre Gauthier*: «Combien d'arbres ont été plantés et combien ont été abattus depuis le début de la législature?»;
- IO-301, de *M. Pierre Gauthier*: «Grand Théâtre: K.-O. technique ou chaos technique sur le *Ring*?».

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| 1. Exhortation | 226 |
| 2. Communications du Conseil administratif | 226 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal | 226 |
| 4. Questions orales | 226 |
| 5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 11 septembre 2018: «Pour l'amélioration de la sécurité piétonne aux Eaux-Vives» (P-388 A). Suite de la discussion | 229 |
| 6. Projet de délibération du 16 avril 2019 de M ^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Albane Schlechten, Jannick Frigenti Empana, Ariane Arlotti, Alfonso Gomez, Hélène Ecuyer, Laurence Corpataux, Patricia Richard et Pascal Holenweg: «Gare aux toilettes!» (PRD-223). | 238 |
| 7. Résolution du 15 mai 2019 de M ^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Pascal Holenweg, Daniel Sormanni, Anne Carron et Maria Pérez: «Genève est Genève: les activités de la division «Actualités» de la RTS en Suisse romande doivent rester à Genève» (R-243). | 250 |
| 8. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 27 septembre 2017 de M ^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Brigitte Studer, Uzma Khamis Vannini, Pascal Spuhler et Simon Gaberell: «Antennes, rayonnements et prin- cipe de précaution: protégeons la santé de nos enfants!» (M-1316 A) | 260 |
| 9. Propositions des conseillers municipaux | 283 |
| 10. Interpellations | 284 |
| 11. Questions écrites | 284 |

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat